

JUIN 2022

LA JUSTICE RÉPARATRICE EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES

L'expérience de dialogue entre personnes
victimes et personnes auteures dans les
cas de violences sexuelles

Mémoire présenté par

Laurence Marceau (chercheuse principale)

en partenariat avec Équijustice, réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne

dans le cadre de la subvention obtenue auprès du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
(FAVAC) en 2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| LISTE DE GRAPHIQUES | 4 |
| REMERCIEMENTS | 5 |
| AVANT-PROPOS | 6 |
| INTRODUCTION | 7 |
| LA PROBLEMATIQUE DES VIOLENCES SEXUELLES AU QUEBEC | 7 |
| LA JUSTICE REPARATRICE EN MATIERE DE VIOLENCES SEXUELLES AU QUEBEC : LA PLACE DU RESEAU ÉQUIJUSTICE | 9 |
| L'APPROCHE RELATIONNELLE EN MEDIATION SPECIALISEE | 10 |
| LE CONTEXTE DE L'ETUDE ET SES OBJECTIFS | 12 |
| LA PERTINENCE SOCIALE ET SCIENTIFIQUE DE L'ETUDE | 12 |
| L'OBJECTIF DE L'ETUDE ET LE CADRE THEORIQUE | 14 |
| MÉTHODOLOGIE | 16 |
| TYPE DE DEVIS ET COLLECTE DES DONNEES | 16 |
| ÉCHANTILLONNAGE | 16 |
| RECRUTEMENT DES PARTICIPANT·E·S | 17 |
| INSTRUMENT UTILISÉ : LA GRILLE D'ENTREVUE SEMI-DIRECTIVE | 19 |
| COLLECTE DE DONNEES | 19 |
| ANALYSE DES DONNEES | 19 |
| DIFFICULTES SURVENUES ET LIMITES DE L'ETUDE | 20 |
| RESULTATS | 21 |
| 1. PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE ET CONTEXTES | 21 |
| 1.1 <i>Portrait des participant·e·s</i> | 21 |
| 1.2 <i>Âge des participant·e·s</i> | 22 |
| 1.3 <i>Contextes des violences sexuelles</i> | 22 |
| 1.4 <i>Portrait des participant·e·s (suite)</i> | 23 |
| 2. LA DEMARCHE DE MEDIATION SPECIALISEE : UNE EXPERIENCE POSITIVE | 23 |
| 2.1 <i>La démarche en tant que finalité en soi</i> | 24 |
| 2.2 <i>Le rôle déterminant de la médiatrice</i> | 25 |
| 2.3 <i>Un sentiment de contrôle par la prise de décisions et la préparation</i> | 28 |
| 3. UNE PLURALITE DE MOTIVATIONS ET D'OBJECTIFS | 29 |
| 3.1 <i>Le désir d'obtenir réparation</i> | 30 |
| 3.2 <i>Pour un sentiment de sécurité</i> | 32 |
| 3.3 <i>Une démarche sécuritaire</i> | 34 |
| 3.4 <i>Pour une démarche en toute « intimité »</i> | 37 |
| DISCUSSION | 41 |
| CONCLUSION | 47 |
| RÉFÉRENCES | 48 |
| ANNEXE I | 52 |
| | 53 |

| | |
|-------------------------|-----------|
| ANNEXE II | 54 |
| | 55 |
| | 56 |
| ANNEXE III | 57 |

LISTE DE GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| 1.1 PORTRAIT DES PARTICIPANT·E·S | 21 |
| 1.2 AGE DES PARTICIPANT·E·S | 22 |
| 1.3 CONTEXTES DES VIOLENCES SEXUELLES | 22 |
| 1.4 PORTRAIT DES PARTICIPANT·E·S (SUITE)..... | 7 |

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pu être réalisée sans l'apport d'un grand nombre de personnes et il importe de les remercier. Un immense merci aux personnes rencontrées dans le cadre de la recherche, pour votre temps, votre générosité et votre confiance. Merci à l'ensemble des directeurs·rices et médiateurs·rices du réseau Équijustice qui ont répondu avec grande gentillesse à toutes mes nombreuses demandes. Merci au ministère de la Justice du Québec pour l'appui financier. Merci à Serge Charbonneau, Marie-Eve Lamoureux, Catherine Voyer, Charlie Desplat et Catherine Rossi pour vos précieux conseils et votre agréable accompagnement.

AVANT-PROPOS

Ce rapport a été rédigé à l'issue d'un projet de recherche réalisé en 2020-2021 dans le cadre de la subvention du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (*ci-après* FAVAC) obtenue par le réseau Équijustice¹, réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne. L'organisme provincial a recruté une chercheuse indépendante (Laurence Marceau) pour mener cette recherche. L'objectif de cette étude est d'approfondir la compréhension de l'expérience telle que vécue par les personnes victimes et les personnes auteures ayant fait appel aux services de dialogue en justice réparatrice dispensés par les membres Équijustice. Plus largement, l'objectif est de produire des connaissances scientifiques et sociales et de proposer des pistes de réflexion et d'action à l'intention de tous·tes les acteurs·ices impliqué·e·s de près ou de loin dans les milieux pratiques et théoriques liés à la problématique des violences sexuelles, et surtout, toutes les personnes victimes, survivantes, auteures et proches, qui se questionnent sur le déploiement de la justice réparatrice.

Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 mai 2021, onze entrevues ont été réalisées auprès de neuf personnes ayant participé à une démarche de dialogue en justice réparatrice offerte par Équijustice et ses membres. Les résultats démontrent que la démarche de dialogue, indépendamment de la réalisation de l'échange avec l'autre, constitue en soi une expérience positive, significative et réparatrice pour les personnes impliquées. Ils montrent également que le rôle et l'accompagnement de la personne médiatrice ainsi que la favorisation d'un sentiment de contrôle chez les personnes victimes impliquées, notamment grâce à l'exercice de prise de décisions, participent grandement à l'aspect *réparateur* de cette démarche. De plus, il appert que la participation des personnes au processus de justice réparatrice est stimulée par une pluralité de motivations et des objectifs variés, parfois partagés par plusieurs, parfois propres à chacune, parmi lesquels le désir d'obtenir réparation, la recherche d'un sentiment de sécurité – via une démarche *sécuritaire* – et le désir d'*intimité* étaient particulièrement saillants. À travers ces différents aspects, les résultats illustrent également quelques difficultés, commentaires et recommandations formulés par les participant·e·s en ce qui a trait à l'accès aux services de justice réparatrice et à la démarche de dialogue dans la forme et le fond.

¹ Dans le texte, « Équijustice » ou le « Réseau » seront utilisés pour désigner le réseau *Équijustice, réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne*.

INTRODUCTION

La problématique des violences sexuelles au Québec

Pendant longtemps, les violences sexuelles étaient considérées comme des actes isolés et peu fréquents qui ne touchaient que quelques personnes. Ces phénomènes sociaux étaient perçus comme marginaux et souvent tabous, et faisaient l'objet d'une définition sociale floue et banalisée et d'une définition légale conservatrice, toutes deux peu collées à la réalité et à l'envergure de cette problématique (Desrosiers et Beausoleil-Allard, 2017). Dans les vingt dernières années, le discours populaire et médiatique entourant le phénomène des violences sexuelles a connu une réelle intensification grâce aux mouvements sociaux, légaux et politiques en la matière, permettant un meilleur éclairage sur celui-ci. Cet enjeu est aujourd'hui reconnu comme un problème social de santé publique par le ministère de la Santé publique du Québec (Baril et Laforest, 2018). Tout récemment, en décembre 2020, les membres du *Comité transpartisan* d'expert·e·s sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale ont déposé un rapport présentant 190 recommandations et faisant « état des enjeux à considérer pour mettre en place de nouvelles mesures et offrir des services plus efficaces dans le système judiciaire pour les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. » (Secrétariat à la condition féminine, 2020, paragr. 2). Dans une étude conduite en 2016, Bergeron et ses collègues définissent les violences sexuelles comme étant un spectre étendu d'expériences sexuelles non désirées pour lesquelles le consentement n'est pas obtenu. Cela inclut les actes tels que l'exhibitionnisme, le voyeurisme, le harcèlement sexuel, le cyberharcèlement, les attouchements, le viol, les menaces de viol, le chantage sexuel et toute autre forme de comportement sexuel non consensuel. Cette problématique s'inscrit également dans « un paradigme qui permet de concevoir les violences sexuelles dans leur dynamique genrée, systémique et de continuum, comme le proposent de nombreuses chercheuses et militantes féministes » (p.3). Cette définition démontre le large spectre dans lesquelles s'inscrivent les violences sexuelles et souligne l'importance de considérer les causes sociales et culturelles de cette forme de violence. De plus, elle permet la reconnaissance des rapports de pouvoir inégalitaires et des rapports de domination, souvent inscrits dans une dynamique genrée, qui constituent intégralement des composantes de ces actes. La notion de relation de pouvoir est fondamentale à la compréhension du phénomène des violences sexuelles, d'autant plus que les statistiques illustrent que huit personnes victimes sur dix connaissent la personne auteure qui a commis les violences sexuelles à leur endroit (INSPQ, 2022).

Dû à l'ampleur du phénomène, puisqu'il a été démontré qu'une femme sur trois et un homme sur six ont été victimes d'au moins une agression sexuelle (INSPQ, 2022), il est apparu nécessaire de mettre en place des organismes tels que les *Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel* (CALACS) dans les années 70 (Table de concertation sur les

agressions à caractère sexuel de Montréal, 2018). Les services d'intervention psychosociale permettent d'offrir de l'aide aux personnes victimes afin de surmonter les conséquences à court ou à long terme associées aux agressions sexuelles. Ces conséquences peuvent être psychologiques, physiques, sexuelles, relationnelles, économiques ou de l'ordre de la santé mentale (Table de concertation sur les agressions sexuelles de Montréal, 2018). Parallèlement, des initiatives ont été mises en place tel que le Réseau d'aide aux hommes *À cœur d'homme*, une association regroupant 31 organismes communautaires autonomes au Québec, déployés afin de venir en aide aux hommes ayant des comportements violents. Ces programmes diversifiés ont pour objectifs l'interruption des conduites abusives en intervenant sur la résolution des conflits, la gestion des émotions et de la colère, la responsabilisation des individus face à leurs gestes violents ainsi que l'acquisition de compétences sociales (Mathieu, Bélanger et al. 2006).

Malgré la hausse de dénonciation dans les médias sociaux associée au mouvement *#MoiAussi* (Cotter et Rotenberg, 2018), *#NiUnaMenos* (Terzian, 2017) et autres mouvements similaires, l'ampleur statistique des agressions sexuelles au Québec et au Canada demeure en proie à un flou important. Si les instances policières permettent de recenser certaines données, seulement 5% des agressions sexuelles sont dénoncées à la police (Statistiques Canada, 2014). Selon la dernière enquête sociale générale du Canada portant sur la victimisation, les obstacles les plus fréquents à la dénonciation des violences sexuelles vécues, tels que formulés par les personnes victimes, sont : « que le crime était peu important et ne valait pas la peine d'être signalé (71 %); que l'incident était de nature privée et personnelle (67 %); qu'elles avaient le sentiment que personne n'avait subi un préjudice autour de l'incident (63 %); qu'elles avaient des appréhensions à l'égard du processus judiciaire, incluant les désagréments associés à un contact avec la police (45 %); qu'elles avaient l'impression que la police n'aurait pas considéré l'agression sexuelle assez importante (43 %); qu'elles croyaient que l'agresseur ne serait pas condamné ou convenablement puni (40 %). » (Corte et Desrosiers, 2020 p.28) Dans le rapport *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*, rédigé en 2018 par une équipe réunissant des chercheurs-euses universitaires issu-e-s de différentes disciplines et des chercheurs-euses communautaires, les résultats démontrent que certaines personnes victimes n'ont pas porté plainte parce qu'elles avaient obtenu un sentiment de justice d'une autre façon, notamment auprès des ressources communautaires (Frenette et al. 2010).

La justice réparatrice en matière de violences sexuelles au Québec : la place du réseau Équijustice

Parmi les ressources communautaires disponibles au Québec figure le réseau Équijustice, organisme provincial québécois de justice réparatrice et de médiation citoyenne. Pour ces organismes, la justice réparatrice est définie comme « un mode de réaction (ou une philosophie dans la manière de répondre) à un trouble (crime, conflit, infraction, tension) dans le cadre de laquelle ce trouble est pris et analysé sous l'angle du tort qu'il cause aux personnes, plutôt que sous l'angle de sa cause (l'infracteur, son geste, ou le contexte ayant permis la survenance du crime). » (Charbonneau et Rossi, 2020 p.21) Le réseau Équijustice compte 23 membres et offre son expertise en matière de justice réparatrice et de médiation citoyenne sur l'ensemble de la province. Les membres Équijustice « se déclarent spécialistes des mesures de réparation, peu importe que ces dernières s'inscrivent en matière adulte ou juvénile, en matière pénale, sociale, scolaire, correctionnelle ou extrajudiciaire. » (Charbonneau et Rossi, 2020, p.62) Leur mission est de « développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences. » (Équijustice, 2022)

Dans les dernières années, le réseau Équijustice a reçu une demande croissante pour des services de justice réparatrice et de médiation dans des situations de violences à caractère sexuel, autant de la part des personnes victimes que des personnes auteures. Depuis 2016, le réseau Équijustice a reçu plus de 200 demandes. Un peu plus de la moitié des personnes (± 110) ont entamé une démarche de médiation spécialisée en matière de violences sexuelles au cours des deux dernières années (2020-2022) (Statistiques du service de médiation spécialisée, 2022). Ce taux de demandes a amené l'organisme à officialiser un service de médiation spécialisée pour les situations de crimes graves contre la personne, dont les violences sexuelles. Plus spécifiquement, les membres Équijustice ont mis en place des espaces d'échanges entre les personnes victimes, les personnes auteures et les proches, qu'ils-elle-s soient lié-e-s ou non par le même évènement et que la situation ait été judiciairisée ou non. Ils offrent à ces personnes l'opportunité de participer à une démarche de dialogue au cours de laquelle elles ont la possibilité d'échanger sur leur réalité respective, sur les torts vécus, et où elles peuvent convenir, si elles le souhaitent, de moyens de réparation. Afin d'assurer la sécurité physique, morale et psychique des personnes impliquées, celles-ci sont accompagnées tout au long du processus par les médiateurs-rices accrédité-e-s par le réseau et travaillant avec l'approche relationnelle lors des rencontres préparatoires, des échanges et des rencontres de suivi (Charbonneau et Rossi, 2020).

L'approche relationnelle en médiation spécialisée

L'idée de développer une nouvelle approche qui porterait le nom « d'approche relationnelle » s'est formée en 2004 au Québec, suite à l'initiative de Serge Charbonneau, alors directeur du Réseau Équijustice, et de Mylène Jaccoud (Charbonneau et Rossi, 2020). À ce jour, elle est au cœur des pratiques et des formations des membres du réseau Équijustice et a été diffusée dans plusieurs pays à travers le monde. Cette approche, davantage modelée en 2008, est née de plusieurs influences extérieures : le rôle des organismes de justice alternative (OJA)² et leur forte implication dans le développement de la justice pour mineurs au Québec, les apports personnels de son principal ingénieur et sa formation criminologique, l'apport du courant européen portant sur la médiation, le contexte sociopolitique québécois ainsi que l'apport scientifique de la victimologie et des courants féministes (Charbonneau et Rossi, 2020). Les auteurs ajoutent que « c'est grâce au travail victimologique très important qui a été réalisé que l'approche relationnelle est particulièrement adaptée aux victimisations graves, aux crimes intimes et aux violences de genre. La sécurité des personnes victimes est au cœur de l'approche. Elle est d'ailleurs l'une des premières approches de justice réparatrice et de médiation existante à affirmer qu'en matière de réparation et de dialogue, la rencontre directe en face à face ne doit pas être la mesure à privilégier. » (Charbonneau et Rossi, 2020, p.57). Depuis 2004, les médiateurs·rices québécois·es du programme de *Possibilités de justice réparatrice*, introduit au Service correctionnel du Canada (SCC) dans l'ensemble du Canada en 2003, s'inspirent du style relationnel « créé pour assurer la sécurité sans compromis des détenus autant que de leurs victimes ». Ce programme, qui offre l'opportunité pour les détenus fédéraux adultes et les personnes victimes de participer à un programme de justice réparatrice dans les cas d'infractions graves et de sentences longues, fait forte impression (Charbonneau et Rossi, 2020, p.74).

Plus spécifiquement, l'approche relationnelle est à la fois une méthode, une finalité et une démarche de médiation spécialisée unique. Elle permet de « pourvoir à l'organisation de dialogues (direct, indirect ou substitué) entre personnes, en vue de réparation, en assurant la sécurité physique, morale et psychique tout au long du processus » (Charbonneau et Rossi, 2020, p.14). Influencée par l'approche humaniste telle que conçue par Mark Umbreit, cette approche a permis d'étendre les pratiques de médiation à des crimes dits graves tels que l'inceste, les agressions sexuelles, la violence conjugale et physique, la maltraitance, les

² Les premiers organismes de justice alternative (OJA) ont vu le jour au Québec dans les années 80. En 1989, c'est la naissance du Regroupement des organismes orienteurs du Québec, qui devient en 1996 le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ). Un total de 37 OJA de la province de Québec sont alors fédérés sous le ROJAQ (Charbonneau et Béliveau, 1999). En 2018, le ROJAQ, qui compte à ce moment 23 membres, devient Équijustice, réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne. (Équijustice, 2022)

homicides, etc. (Charbonneau et Rossi, 2020) Elle présente les principes de la démarche de dialogue en justice réparatrice. Ces quatre principes édificateurs sont : 1- le seul objectif de réparation poursuivi est le dialogue en soi ; 2- la seule méthode est, elle aussi, le dialogue ; 3- l'approche est axée sur la préparation des participant-e-s ; 4- la posture adoptée par le-la médiateur-ric est absolument déterminante et il.elle a un rôle « d'écouter et d'accompagnant » (Charbonneau et Rossi, 2020, p.74).

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET SES OBJECTIFS

La pertinence sociale et scientifique de l'étude

Le coup d'œil sur le contexte sociopolitique québécois présenté précédemment illustre la pertinence sociale d'une recherche portant sur la justice réparatrice en matière de violences sexuelles au Québec. Dans le rapport *Rebâtir la confiance*, la recommandation 147 souligne l'impérativité de « recenser et évaluer les programmes de justice réparatrice qui s'adressent aux personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale pour s'assurer qu'ils tiennent compte des spécificités de ces formes de criminalité, qu'ils assurent la sécurité des personnes victimes et qu'ils répondent à leurs besoins. » (Corte et Desrosiers, 2020, p.21). La forte prévalence des violences à caractère sexuel et la pluralité des besoins des personnes victimes découlant de cette victimisation— en plus des besoins associés à la démarche de médiation spécialisée en elle-même— confirment l'intérêt de mener une étude d'envergure provinciale sur les services de médiation spécialisée octroyés par les professionnel-le-s de la justice réparatrice du réseau Équijustice (Van Camp et Wemmers, 2011 ; Wemmers, 2004). Dans cette perspective, la réponse à cette problématique endémique se doit d'être réfléchie et formulée à l'échelle de son envergure, dans la reconnaissance de sa complexité et de la pluralité des personnes impliquées. L'éventail des services et des recours disponibles se doit donc d'être diversifié pour que la réponse soit plurielle, accessible, individualisée et sécuritaire. Pour assurer cette sécurité, il est indispensable de s'y intéresser, de s'informer, ainsi que de produire et diffuser des connaissances liées aux pratiques et à l'expérience telle que vécue par les personnes impliquées. Cette recherche propose d'approfondir l'une de ces réponses, soit la justice réparatrice, réputée pour pouvoir adapter son processus selon l'individualité de chacun-e (Charbonneau et Rossi, 2020).

Les choix méthodologiques ont été effectués afin de permettre l'exploration en profondeur du vécu expérientiel et subjectif des participant-e-s en lien avec la justice réparatrice et les violences sexuelles, conjoncture encore très peu explorée dans la littérature scientifique à ce jour. En effet, la recension des écrits dévoile l'aspect tout à fait novateur de ce projet de recherche. Dans une recherche réalisée en 2019, Gang et al. ont tenté une recension systématique des évaluations des programmes de justice réparatrice en matière de violences sexuelles et familiales. Les résultats de cette recension sont sans équivoques : « cette note est un compte-rendu de la façon dont nous n'avons pas réussi à atteindre notre objectif et un appel à la constitution de la base de données nécessaires. » (p.1) [Traduction libre] Les auteur-e-s soulignent l'impossibilité d'en savoir davantage sur les pratiques de justice réparatrice qui favorisent l'atteinte des objectifs. Ils-elles déclarent urgent de procéder à des évaluations de programmes de justice réparatrice dans les cas de violences sexuelles et

intrafamiliales, plus particulièrement lors de l'introduction de ces programmes. De plus, dans une recension des écrits scientifiques rédigés en anglais et en français et publiés entre 2014 et 2019 à travers le monde, il est illustré que très peu de recherches qualitatives ont été réalisées par le moyen d'entrevues auprès des personnes auteures et des personnes victimes (Bourgon et Coady, 2019). Parmi les recherches qualitatives ou de type mixtes incluant un volet qualitatif, seulement six recherches avaient procédé à la réalisation d'entrevues auprès des personnes victimes et/ou auteures de violences sexuelles. Parmi ces recherches, l'une comptait uniquement cinq personnes victimes et portait surtout sur la violence domestique et les liens avec la justice procédurale (Gavrielides, 2015). Peu des répondant-e-s avaient finalement participé à une démarche de justice réparatrice, concept qui était plutôt finalement proposé dans l'analyse des chercheurs-euses (Mc Glynn, Downes et Westmarland, 2017). Pour l'une, il était question de tester des hypothèses de manière déductive et concernait uniquement la violence entre partenaires intimes (Hayden, 2012). Une autre était comparative entre personnes ayant vécu des violences sexuelles et d'autres, non (Wager et Wilson, 2017). Et, finalement, les recherches semblables à la présente recherche étaient établies dans le domaine de la victimologie et portaient davantage sur les besoins des personnes victimes de crimes violents et sur les approches protectives et proactives adoptées auprès des victimes (Van Camp et Wemmers, 2013 ; 2016). Ainsi, à l'amorce de la présente étude, aucune recherche exploratoire, compréhensive et empirico-inductive réalisée à l'aide d'entrevues semi-dirigées n'avait encore été conduite auprès de personnes auteures et de personnes victimes ayant participé à une démarche de justice réparatrice. Malgré qu'il soit possible de trouver des recherches sur les effets de la justice réparatrice et la satisfaction des personnes victimes participantes, très peu d'écrits scientifiques portent sur l'étude du processus de justice réparatrice et, incidemment, sur les approches d'accompagnement utilisées dans les programmes de justice réparatrice. Les écrits témoignent également d'une absence d'approche ou de méthode définie et rigoureuse dans le champ de la justice réparatrice. Quant au programme de justice réparatrice du SCC, pour lequel les médiateurs-rices québécois-e-s utilisent également l'approche relationnelle, seules des recherches quantitatives ont été menées concernant celui-ci (Service correctionnel Canada, 2020).

Comme le souligne la pléthore d'écrits scientifiques portant sur la justice réparatrice, les camps sont divisés et le manque d'informations et de précision sur les techniques et principes utilisés contribue à camper et à alimenter les réfractaires (Edwards et Haslett, 2003). Créant moins de polémique en ce qui concerne les crimes de « faible » gravité (Bourgon et Coady, p. 4) [Traduction libre], le recours à la justice réparatrice en matière de violences sexuelles demeure contesté par les groupes activistes, les praticien-ne-s, les scientifiques et la communauté (Cossins, 2008; Daly, 2006; Hudson, 2002). De plus, les mythes entourant la justice réparatrice et le scepticisme porté à son endroit persistent, plus particulièrement en ce qui a trait aux violences basées sur le genre (Charbonneau et Rossi, 2020 ; Gang et al., 2019). Les craintes sont nombreuses, dont plusieurs sont formulées selon des idéologies féministes : la crainte de l'atteinte à la sécurité des personnes victimes, la crainte du confinement de ce type de

criminalité à la sphère privée et de la décriminalisation de ces formes de violence, la crainte du blâme des personnes victimes et de la minimisation des violences par le recours à une réponse perçue trop clémentine, et finalement, la crainte de reconduire le schéma de violence ou de contribuer à une victimisation dans une rencontre face à face entre la personne auteure et la personne victime (Mercer et al., 2015 ; Cameron, 2006 ; Edwards et Haslett, 2003; Miller et Iovanni, 2013 ; Archibald and Llewellyn, 2006; Wemmers, 2017 ; Rubin, 2003 ; Busch 2002 ; Daly & Stubbs, 2006; Rotenburg & Cotter, 2018; Strang & Braithwaite, 2002). Sur ce dernier point, plusieurs risques sont répertoriés dans la littérature. La plus grande préoccupation soulevée est la revictimisation émotionnelle ou physique de la personne victime lors des échanges avec la personne auteure, mais également postérieurement à ceux-ci (Dickson-Gilmore, 2014 ; Ptacek et Frederick, 2008). Approfondir les connaissances scientifiques et sociales entourant la justice réparatrice dans les cas de violences intimes, plus particulièrement de violences sexuelles, est essentiel pour les éventuel-le-s bénéficiaires de ces services, mais également pour les personnes issues des différents milieux de pratique. Comment la démarche de dialogue en justice réparatrice est-elle vécue par les personnes impliquées ? Comment les participant-e-s expérimentent-ils-elles l'approche relationnelle préconisée par Équijustice ? Comment la notion de *sécurité* est-elle envisagée et vécue dans cette démarche ?

L'objectif de l'étude et le cadre théorique

C'est dans cette volonté de développement des connaissances que le réseau Équijustice a obtenu en 2020 une aide financière du ministère de la Justice du Québec en provenance du FAVAC afin de mettre en place cette recherche. Cette recherche a donc pour objectif d'approfondir la compréhension de l'expérience de dialogue telle que vécue par les personnes auteures et les personnes victimes ayant bénéficié des services de justice réparatrice en matière de violences sexuelles dispensés par Équijustice. Plus précisément, il s'avérerait donc pertinent d'explorer certains thèmes tels que : 1- la compréhension du service offert ; 2- le processus décisionnel de la personne ; 3- la perception quant au déroulement du processus ; 4- les sentiments vis-à-vis des médiateurs-ices et vis-à-vis de la démarche, ainsi que de laisser place à des thèmes émergents dans le discours des participant-e-s. Des renseignements généraux ont également été recueillis afin de proposer un portrait sociodémographique des personnes participantes.

Afin d'explorer l'expérience subjective de ces personnes, le cadre théorique de l'interactionnisme symbolique a été retenu. Les personnes victimes et les personnes auteures étant les acteurs-rices clés de leurs propres démarches, il est tout à fait pertinent d'effectuer une incursion dans le sentiment, le vécu et les points de vue de ces individu-e-s. Cette forme de la sociologie compréhensive propose l'interaction entre les personnes et le monde comme principe d'analyse, ce qui est tout à fait pertinent quant à l'objet de la présente recherche, qui est l'expérience de *dialogue* (Le Breton, 2012). Elle permet également de concevoir le vécu et

l'expérience subjective des personnes, l'univers de sens dans lesquelles elles construisent leur activité interprétative et la capacité réflexive des sujets comme principe d'analyse micro-sociologique. Ainsi, cette approche inductive de la recherche empirique propose également la reconnaissance de *l'agentivité* (capacité d'agir) du sujet, le souci d'une étude de terrain et la volonté de considérer les acteurs-rices du social plutôt que les structures et les systèmes (Le Breton, 2012).

Incidemment, l'objectif de l'étude permet également de s'intéresser de manière approfondie à la seule approche de justice réparatrice en médiation spécialisée qui a été théorisée et diffusée³ et ce, selon la perspective des participant-e-s, ce qui s'avère être un angle tout à fait révélateur du point de vue des connaissances disponibles à ce sujet. Les résultats de cette recherche pourront également contribuer à bonifier le processus d'intégration et de développement de ces services dans le réseau Équijustice, alors qu'ils viennent tout juste d'être officialisés en 2019, mais aussi en périphérie de ce dernier. Ce rapport présente donc les résultats obtenus ainsi que des pistes de réflexion en lien avec les objectifs énoncés.

³ Voir le livre *La médiation relationnelle : rencontres de dialogue et justice réparatrice* écrit par Serge Charbonneau et Catherine Rossi et publié en 2020 chez L'Harmattan.

MÉTHODOLOGIE

Type de devis et collecte des données

Une démarche compréhensive empirico-inductive a été sélectionnée pour cette recherche, pour laquelle une méthode qualitative a été retenue. Le style d'entrevue semi-directif a été sélectionné puisqu'il permet de recueillir le point de vue des personnes et d'explorer leur subjectivité concernant les différents aspects de leur expérience, et ce, en profondeur. Une attention particulière était accordée au fait de permettre de laisser émerger des thèmes qui n'auraient pas été prévus lors de l'entretien.

Échantillonnage

Les personnes victimes et les personnes auteures ont été recruté·e·s auprès de tous·tes les médiateurs·rices spécialisé·e·s d'Équijustice qui ont été formé·e·s pour offrir ces services à l'entière de la province de Québec, réparti·e·s à travers 10 de ses organismes. Ce critère a permis d'obtenir des références en provenance de 6 de ces Equijustice, situés dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches (Lévis), Centre-du-Québec (Drummondville et Victoriaville), Estrie (Sherbrooke) et Montérégie (Longueuil).

La population à l'étude est constituée de personnes qui ont été victimes ou auteures de violences sexuelles et qui ont bénéficié d'une démarche de dialogue en justice réparatrice offerte par les membres Équijustice durant la période d'octobre 2020 à mai 2021. Les proches de ces personnes ont également été invité·e·s à prendre part à l'étude, mais aucun·e n'a participé. Il a été déterminé que les répondant·e·s devaient être majeur·e·s pour être admissibles à l'étude afin d'être en mesure de donner leur consentement de manière autonome. Les dossiers relatifs aux médiations via les programmes judiciaires ont été exclus de cette étude. De plus, puisque les personnes qui participent à une démarche sont libres de mettre fin à la démarche à tous moments, il a été décidé que tous·tes les participant·e·s étaient admissibles sans distinction faite à l'égard du déroulement de leur démarche, ce qui permet une certaine représentativité dans l'échantillonnage. Toutes ces décisions ont fait l'objet d'accords interjuges.

La technique d'échantillonnage privilégiée a été l'échantillonnage non-probabiliste de volontaires. Puisqu'il peut être difficile d'entrer en contact avec la totalité de la population dans le cadre d'une étude comme celle-ci, et que la méthode sélectionnée était la recherche qualitative, il était plus réaliste d'en étudier qu'une partie. Puisque la participation à une démarche de dialogue est confidentielle, il n'était pas possible d'entrer en contact avec des participant·e·s potentiel·le·s sans l'aide d'un·e tiers. Le recrutement a donc été fait par

l'intermédiaire des médiateurs·rices qui s'assuraient d'obtenir une autorisation verbale des personnes concernées avant de transmettre leurs coordonnées à la chercheuse. Il n'était pas nécessaire que le dossier des personnes soit ouvert pour que les médiateurs·rices et les intervenant·e-s puissent recueillir l'autorisation verbale des participant·e-s potentiel·le-s. Une fois les coordonnées transmises, le contact avec ces personnes volontaires était aussi fait par la chercheuse.

La taille de l'échantillon a été déterminée en fonction des données administratives recueillies à l'interne, qui indiquent que le réseau Équijustice a reçu un total de 43 demandes durant la période durant laquelle s'est déroulée la recherche (Statistiques du service de médiation spécialisée, 2022). En considérant également les contraintes opérationnelles et temporelles liées à cette étude, l'échantillon s'est arrêté à neuf participant·e-s, ce nombre étant réaliste selon les données administratives et convenable pour ce type d'étude (Morse, 2000). L'objectif établi était d'obtenir un nombre suffisant de participant·e-s pour atteindre la saturation théorique des données. L'enquête a donc été menée du 1er octobre 2020 au 31 mai 2021 auprès de neuf personnes recrutées en provenance des six membres du réseau Équijustice participants. Sur les dix personnes ayant accepté d'être contactées pour participer à la recherche, neuf ont réalisé un entretien.

Recrutement des participant.e.s

Pour rejoindre la population ciblée par l'étude, la participation de la permanence du réseau Équijustice et des médiateurs·rices spécialisé·e-s ayant accompagné des personnes a été sollicitée. Tous·tes ces acteurs·rices ont accepté de participer au recrutement. À l'amorce du recrutement, trois documents leur étant destinés ont été créés afin de faciliter et d'uniformiser la méthode de recrutement et de minimiser les possibilités de biais :

- La *Trame téléphonique pour l'aide au recrutement* (Annexe I) a été conçue pour accompagner les médiateurs·rices lors d'un contact téléphonique, et ce à n'importe quelle étape de la démarche de dialogue. Cette trame illustre le mode opératoire à suivre afin de présenter sommairement la recherche aux participant·e-s potentiel·le-s et recueillir leurs coordonnées et leur autorisation à être contacté·e-s.
- Le *Formulaire d'autorisation verbale à la transmission des coordonnées* (Annexe II) a été créé afin de faciliter la consignation des coordonnées des personnes qui acceptent d'être contactées au sujet de l'étude et de recueillir leur consentement à l'être.
- Le *Formulaire d'information et de consentement* (Annexe III) visait à présenter de manière plus détaillée l'étude et ses objectifs, les tâches, les avantages et risques

associés à la participation, la participation volontaire et le droit de retrait, la confidentialité et la gestion de données ainsi que la consignation du consentement.

Une première présentation de la recherche et du mode opératoire établi pour la réalisation du recrutement a été effectuée en août 2020 auprès de toutes les directions des 23 membres Équijustice lors d'une visioconférence. Un suivi par courriel effectué par la chercheuse a également permis d'acheminer, à toutes les directions, les documents nécessaires au recrutement. Ces documents ont également été déposés sur le serveur du réseau Équijustice afin qu'ils soient accessibles à tous-tes en tout temps. Un suivi téléphonique auprès des directions a également été assuré par la professionnelle de recherche également afin de répondre aux questions spécifiques. Par la suite, la direction a communiqué directement avec son équipe pour transmettre les informations à ses membres. Le recrutement des personnes n'a pu débuter qu'à la suite de ces démarches. Afin d'assurer un suivi, la chercheuse a organisé trois autres rencontres espacées au cours de la période entre août 2020 et mai 2021 réalisées avec les directions et les équipes de médiateurs·rices spécialisé·e·s selon la même formule.

Plus spécifiquement, il a été décidé que les médiateurs·ices présentaient brièvement l'étude aux personnes qu'ils·elles accompagnaient et, selon l'intérêt des personnes, obtenaient leur accord à ce que leurs coordonnées soient transmises à la professionnelle de recherche. L'objectif visé était de formuler une invitation à participer à la recherche dès le premier contact afin de pouvoir autant recruter des personnes qui pourraient mettre fin aux démarches dès le début que des personnes qui désireraient participer à plusieurs rencontres. En cohérence avec la réalité du terrain, il est cependant survenu à de nombreuses reprises l'impossibilité pour les médiateurs·rices de présenter l'étude à ce moment dans la démarche puisque « le lien de confiance avec les personnes n'était pas créé » et que la rencontre était « chargée en émotions ».

Le rôle des médiateurs·rices se limitait donc à présenter l'existence du projet de recherche et à recueillir les coordonnées dans le *Formulaire d'autorisation verbale à la transmission des coordonnées* puis de l'acheminer par courriel sécurisé à l'aide d'un mot de passe à la chercheuse. Cette dernière communiquait ensuite directement avec les personnes intéressées par téléphone en suivant le modèle de la *Trame téléphonique pour l'aide au recrutement*. La personne contactée était alors informée sur l'étude et éclairée sur les modalités de sa participation. La chercheuse validait le consentement à participer à la recherche et établissait un moment et un moyen pour réaliser l'entretien selon les préférences de la personne (date, heure, téléphone, visioconférence, lieu, etc.) Parmi les neuf participant·e·s, sept personnes ont choisi de faire l'entretien par visioconférence, une personne par téléphone et une personne en présentiel.

Instrument utilisé : la grille d'entrevue semi-directive

Compte tenu de l'objectif qualitatif et exploratoire de la recherche, la conduite d'entrevues semi-directives a été privilégiée afin d'avoir accès aux perceptions des personnes rencontrées. Une grille d'entretien a été créée avec les cinq grands thèmes directeurs. La question de départ était commune à tous-tes les répondant-e-s. Le premier thème était la compréhension du service offert (les raisons d'être de ce service, sa nature et ses enjeux, la prise de connaissance de celui-ci et les liens avec le système judiciaire). Le second thème sélectionné était le processus décisionnel (la situation, les attentes, motivations et craintes et choix de participer ou non à la démarche). Les troisième et quatrième thèmes étaient respectivement le déroulement du processus (réflexions en amont, les rencontres, les procédures et les autres démarches entreprises) et les sentiments vis-à-vis les médiateurs·rices (rôles perçus, attitudes, accompagnement et sécurité). Finalement, le thème des sentiments vis-à-vis la démarche (les difficultés, déceptions et résistances, les points forts et facilitateurs, la rétroaction et les perceptions quant au futur) a été abordé. Les entrevues se sont déroulées sur une durée d'environ une heure et demie en moyenne. Elles ont été enregistrées et elles ont fait l'objet d'une retranscription puis d'un codage.

Collecte de données

La collecte de données a débuté en octobre 2020 au moyen d'entrevues semi-directives réalisées auprès de neuf personnes victimes et personnes auteures provenant de six des dix sites géographiques ciblés. Sept entrevues se sont déroulées via visioconférences enregistrées. Deux entrevues avec la même participante ont été réalisées par téléphone ainsi que deux entrevues auprès d'une seconde participante ont eu lieu en présentiel dans un café à sa demande. Ces deux dernières entrevues n'ont pas été enregistrées et ont fait l'objet d'une rédaction manuscrite.

Analyse des données

L'analyse des données a débuté dès novembre 2020. L'analyse de contenu thématique et la méthode d'analyse de théorisation ancrée ont été sélectionnées pour procéder à l'analyse des verbatims. Cette méthode consiste à repérer les thèmes récurrents retrouvés dans les expressions textuelles, à les mettre en relation et à les conceptualiser (Paillé, 2019). L'analyse thématique a été effectuée à l'aide du logiciel Nvivo.

Difficultés survenues et limites de l'étude

Quelques difficultés ont été rencontrées dans cette étude. D'abord, le processus de recherche a accusé du retard en lien avec le recrutement et les réalités liées au terrain. Afin de garantir la confidentialité de la démarche et de créer un lien de confiance avec les personnes impliquées dans la recherche, les médiateurs·rices étaient sollicité·e·s à titre de personnes-ressources pour le recrutement des participant·e·s à l'étude. Si le recrutement par l'entremise d'un tiers était tout à fait indiqué ici, cette méthode a également engendré son lot de difficultés et de délais. La présence d'un·e intermédiaire pour la sélection des volontaires a rendu le processus tributaire de contingences sur lesquelles la chercheuse avait peu de contrôle. Selon la hausse de demandes pour ce type de démarche durant l'année 2020-2021, il aurait été souhaitable d'avoir un nombre total plus élevé de participant·e·s. De plus, les médiateurs·rices ont exprimé que les démarches en matière de violences sexuelles étaient chargées émotionnellement et que le lien de confiance était plus long à créer, ce qui a également rendu le recrutement plus difficile. Malgré tout, lorsque les participant·e·s potentiel·le·s démontraient un intérêt à participer à l'étude, ils·elles rejoignaient rapidement la chercheuse et l'entretien était rapidement réalisé.

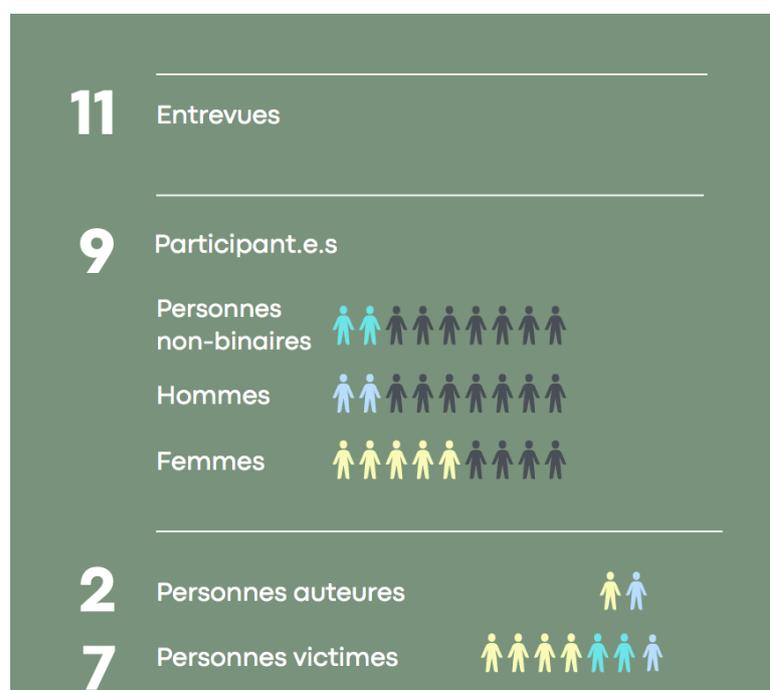
RÉSULTATS

Cette section vise à présenter les résultats de l'étude. Elle est divisée en trois sous-sections. D'abord, le profil sociodémographique des participant·e·s et les données concernant les contextes des violences sexuelles et le déroulement des démarches de médiation spécialisée seront présentés dans la première partie. En second lieu, les résultats portant sur le thème de la démarche de dialogue et ses composantes en tant qu'expérience positive en soi seront détaillés. Finalement, la dernière section concernant la pluralité des motivations et des objectifs des participant·e·s à prendre part à un processus de justice réparatrice seront exposés. Ils se regroupent en quatre sous-points : le désir d'obtenir une forme de réparation, la recherche d'un sentiment de sécurité, le sentiment de sécurité à même une démarche sécuritaire et la volonté d'aborder les violences sexuelles dans l'intimité.

1. Portrait sociodémographique et contextes

Au total, 11 entrevues ont été réalisées auprès de 9 participant·e·s entre le 1^{er} octobre 2020 et 31 mai 2021. La majorité des participant·e·s aux entrevues sont des femmes (5 sur 9). Deux personnes rencontrées étaient non-binaires⁴ et deux étaient des hommes.

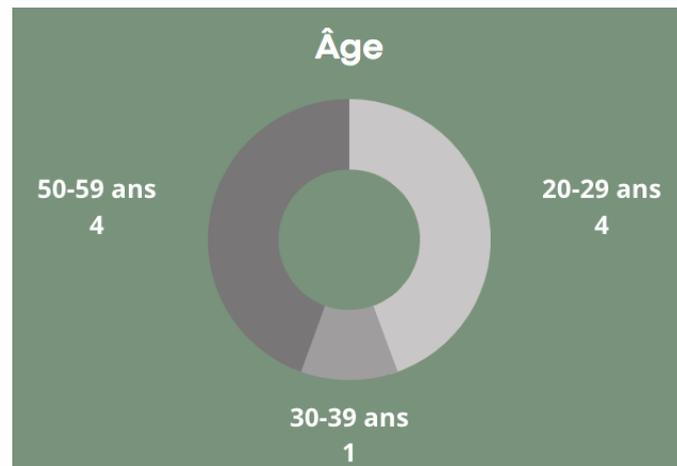
1.1 Portrait des participant·e·s



⁴ Par souci de confidentialité et tel que convenu avec les deux participant·e·s non-binaires, les accords féminins seront employés dans les extraits de verbatims présentés dans ce rapport de recherche.

La forte majorité des personnes rencontrées (7 sur 9) se sont identifiées comme victimes de violences sexuelles alors que deux personnes étaient auteures de ces violences. Ceci étant, notons qu'une femme était auteure et un homme était victime. Concernant l'âge des participant·e·s, quatre personnes ont entre 20 et 29 ans, une a entre 30 à 39 ans et quatre ont entre 50 à 59 ans.

1.2 Âge des participant·e·s



En ce qui a trait à l'objet de la démarche, les résultats révèlent une grande diversité de contextes situationnels. Quatre personnes victimes ont entrepris les démarches en lien avec une situation de violences sexuelles vécue durant l'enfance, dont deux situations dans un contexte intrafamilial. Une de ces personnes avait entrepris la démarche avec un proche, et non l'auteur des violences sexuelles. Deux personnes ont réalisé des démarches en lien avec des violences sexuelles commises et vécues en contexte conjugal et une personne en contexte post-conjugal. Finalement, pour une personne, les violences sexuelles étaient survenues dans le cadre d'une relation intime⁵ et une autre dans un contexte académique.

1.3 Contextes des violences sexuelles



⁵ Dans le cas présent, l'emploi du terme « relation intime » réfère à une relation personnelle étroite entre deux personnes qui peut être caractérisée notamment par un lien émotionnel sans pour autant identifier la relation comme une « conjugale ».

Parmi les neuf personnes rencontrées, huit d'entre elles étaient initiatrices de la démarche, c'est-à-dire qu'elles avaient fait les premiers contacts auprès d'un organisme du réseau Équijustice. Celle qui n'avait pas initié les démarches était liée par le même évènement à une autre participante. Alors que seulement une des personnes parmi le groupe a réalisé sa démarche de dialogue en justice réparatrice avec l'une de ses proches, toutes les autres démarches ont été réalisées avec l'autre personne directement impliquée dans la situation, soit la personne victime ou la personne auteure. Finalement, pour deux personnes, la situation impliquait une violence sexuelle commise par une personne du même genre.

1.4 Portrait des participant·e·s (suite)



Finalement, en ce qui concerne le déroulement des démarches de médiation spécialisée, deux entretiens ont été réalisés auprès de deux personnes qui envisageaient la réalisation d'un échange avec l'autre prochainement et un entretien a été fait auprès d'une personne pour qui la démarche s'était terminée sans échanger avec la personne victime puisque celle-ci avait refusé de participer à la démarche. De plus, deux autres personnes ont été rencontrées avant et après l'échange de médiation spécialisée, réalisée en face à face avec l'autre, et quatre autres personnes ont été rencontrées à la suite d'un échange réalisé en face à face également.

2. La démarche de médiation spécialisée : une expérience positive

Pour tous·tes les participant·e·s, la démarche de médiation spécialisée a été perçue comme étant une expérience positive. Les personnes rencontrées formulent que cette démarche de dialogue leur avait permis de « *cheminer* », « *d'avancer* », de « *tourner la page* » et même de « *guérir* ». Plus précisément, les résultats révèlent que 1- pour l'entièreté des participant·e·s, la

démarche en soi, c'est-à-dire indépendamment de la réalisation d'un échange avec l'autre, avait été marquante et significative dans leurs parcours 2- le rôle de la médiatrice⁶ et son accompagnement étaient des composantes très importantes de cette démarche 3- ce processus avait suscité un sentiment de contrôle par la prise de décision et la préparation.

2.1 La démarche en tant que finalité en soi

Pour tou-te-s les participant-e-s, l'expérience du dialogue en médiation spécialisée en soi, c'est-à-dire indépendamment de la réalisation d'un échange avec l'autre, a été perçue comme positive, marquante et significative. Plusieurs personnes expriment qu'elles se sentaient au cœur des démarches, car tous-tes les acteurs-rices participant au processus se mobilisaient pour elles.

Cette démarche a mobilisé beaucoup de gens, et je pense qu'on avait tous un objectif commun : me faire du bien à moi (V)⁷

Par rapport à toutes les démarches que j'ai entreprises, la démarche [de dialogue] est l'expérience la plus marquante (V)

Je suis déterminé plus que jamais, je veux aller de l'avant. Je me sens plus solide que je n'ai jamais été (V)

Ça m'a permis d'avancer. Maintenant, quand je pense à lui, je pense surtout à la médiation et c'est positif (V)

En effet, pour la forte majorité des personnes rencontrées dans le cadre de la recherche, la démarche en soi était « *satisfaisante* » et réparatrice. Il s'agit d'un élément présent plus particulièrement dans le discours des personnes victimes. Il était exprimé que l'échange n'avait finalement pas à se concrétiser « *à tout prix* ». Ils-elles expriment avoir eu le sentiment que la rencontre devait être pertinente, constructive et « *minimalement non-nuisible* » pour qu'elle ait lieu. La démarche de médiation spécialisée leur permettait ainsi de s'assurer que si un échange avait lieu, il allait se dérouler uniquement dans cette perspective.

J'ai vraiment ressenti que le but, ce n'était pas d'y aller à tout prix en médiation, c'est surtout que ça soit pertinent, constructif, minimalement que ça me nuise pas, que ça soit pas pire, que ça ne me désorganise pas plus. (V)

⁶ Toutes les professionnelles de la justice réparatrice rencontrées par les participant-e-s étaient des médiatrices. Le féminin sera donc utilisé pour l'entièreté de la section présentant les résultats de l'étude.

⁷ Pour bien saisir la pertinence des résultats présentés sous forme de verbatims dans ce rapport, le signe (V) est utilisé pour désigner le verbatim exprimé par une personne victime, alors que le signe (A) est utilisé pour illustrer celui d'une personne auteure. En effet, il a été déterminé que seule cette distinction était pertinente en ce qui concerne la réception des propos des personnes.

À la limite, il aurait pu ne pas être là à la rencontre, que j'allais déjà mieux, j'étais déjà forte, j'avais déjà exprimé, bâti ou travaillé des choses super importantes pour moi, mais c'était comme un plus, c'est sûr que c'était le but, mais c'était pas juste lui, moi aussi j'étais arrivée au terme d'un processus, j'étais plus forte, je me comprenais mieux, c'était plus clair qu'est-ce que je voulais dire qu'est-ce que j'avais vécu, les impacts que ça avait c'était quoi mes attentes, mes besoins mes peurs la dedans aussi (V)

En lien avec le fait que cette expérience soit perçue comme positive, les participant·e·s expriment que l'accès à l'information concernant l'existence des services de justice réparatrice aurait pu être un enjeu majeur en lien avec la démarche. En effet, plusieurs avaient déjà entendu parler de la justice réparatrice, mais n'avaient que très peu d'informations sur celle-ci. L'une des personnes rencontrées précise même avoir fait des recherches dans la littérature scientifique pour en connaître davantage sur le sujet et les possibilités offertes, et constate que cette méthode d'accès à l'information n'est que « *très peu accessible* » pour les personnes qui souhaiteraient en apprendre davantage ou entreprendre une telle démarche. Deux personnes ont également souligné que sur le site internet d'Équijustice, le fait qu'il n'était pas indiqué que les démarches en justice réparatrice puissent inclure des situations de violences sexuelles avait presque mis un terme à leurs recherches.

Si je n'avais pas cherché certains termes que je connaissais déjà, personne ne serait venu me l'offrir, et ça, ça me fâche beaucoup, l'idée de ne pas l'avoir eue. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas transparent, c'est comme si on faisait un parcours super marginal, bizarre, alternatif. (V)

La méconnaissance des services de justice réparatrice par les intervenants sociaux, les policiers, les intervenants du milieu juridique, etc., était soulignée par l'ensemble des personnes initiatrices de la démarche à l'exception d'une seule. Bien qu'il soit arrivé pour deux des personnes rencontrées que ce soit un professionnel qui leur ait parlé de cette avenue, les autres ont entamé ces démarches en étant ce qu'elles qualifient en des mots similaires « *peu informée* ».

Je cherchais de la justice réparatrice, mais je ne savais même pas que c'est ce que je voulais (V)

2.2 Le rôle déterminant de la médiatrice

Les résultats révèlent que pour l'entièreté des participant·e·s, le rôle de la médiatrice, son savoir-être et son savoir-faire étaient une pierre angulaire du processus. La confiance accordée envers cette professionnelle était fortement présente pour chacune des personnes, qui le formulaient d'ailleurs ainsi. Les médiatrices étaient décrites comme faisant preuve d'une grande disponibilité, tant psychologiquement que physiquement et de « *beaucoup d'expérience* ». Leur habileté à se souvenir de tous les détails et à normaliser les émotions ressenties ont également été fortement appréciés. Les médiatrices étaient même qualifiées de

« *fée marraine* » ou de « *perle* ».

J'avais vraiment confiance en l'intervenante, qui a eu un gros impact sur la démarche. C'était pas une prise en charge, mais plus un espace pour nommer et avancer, et pour guider pour mener vers une intervention de rencontre. Elle faisait preuve d'une grande disponibilité, c'était vraiment une intervenante de haut niveau. Elle avait une écoute incroyable (...) elle avait une mémoire hallucinante, elle se souvenait de tous les petits détails. Toutes les conditions étaient favorables à continuer de cheminer là-dedans. (V)

Le fait que l'accompagnement soit effectué par une seule personne tout au long de la démarche a été souligné à de nombreuses reprises par les répondant·e·s comme étant un élément positif. Il était considéré que cela permettait une bonne préparation, un cheminement constructif et un encadrement adéquat afin de bien cerner et identifier les réflexions des participant·e·s. Plus précisément, un participant a souligné que l'attitude de la médiatrice lui a permis de mettre de côté son besoin d'approbation récurrent, puisqu'elle l'aidait à se recentrer sur lui-même. Une seule personne ajoute qu'elle aurait souhaité que la médiatrice « *prenne plus de place* » et se positionne davantage durant la démarche.

J'ai senti qu'avec les discussions, j'étais capable de mieux cerner le message à dire à l'autre et de mieux l'exprimer (V)

Puisque c'était toujours la même, je n'avais pas besoin de toujours raconter l'histoire encore et encore, pis c'était facile de lui raconter (V)

J'ai l'impression d'aller chez un psy productif avec qui on avance vers quelque chose pour vrai (A)

Cependant, malgré le caractère positif lié à cet accompagnement, trois enjeux concernant les médiatrices et leur rôle ont été nommés par les participant·e·s. Premièrement, l'idée que la médiatrice était pluripartiale⁸ a été pour certain·e·s vécue comme une difficulté.

Quand j'ai mieux compris le rôle de la médiatrice et le processus, j'ai compris que c'était aussi de prendre soin de l'agresseur. Sur le coup ça m'a vraiment fait quelque chose. Je suis allé loin avec elle, pour moi elle était comme mon intervenante. Je comprends bien le rôle, mais un moment dans la rencontre je ne rationalisais pas. Moi je suis investi avec elle, mais je suis en train de réaliser qu'elle fait la même chose avec l'autre, alors que moi je n'ai pas beaucoup d'estime pour lui. (V)

Cette personne affirme que ses craintes s'étaient estompées au fur et à mesure de la démarche, mais qu'il avait vraiment ressenti un choc lorsqu'il avait réalisé le rôle de la médiatrice. Il ajoute

⁸ Selon Charbonneau et Rossi, les auteur·e·s du livre *La médiation relationnelle : rencontres de dialogue et justice réparatrice*, « le médiateur qui accepte le discours d'un participant inconditionnellement devient immédiatement partial, et ne peut absolument plus se qualifier de neutre, ou d'impartial. Mais comme il doit reproduire l'exercice deux fois, avec deux personnes qui ont vécu un événement commun qui les oppose du tout au tout, il se trouve obligé de devenir deux fois partial : on dit alors que le médiateur relationnel est pluripartial. » (2020, p.83)

qu'il aurait aimé se le faire rappeler plusieurs fois et plus tôt dans le processus. Pour surmonter cette difficulté, le participant explique être allé chercher de l'accompagnement à l'extérieur du cadre de la démarche pour avoir « *son* » intervenante. Pour trois personnes, la pluripartialité était un enjeu lié au fait que la médiatrice possédait des informations par rapport à l'autre et qu'elle ne pouvait les partager.

Je trouvais ça dur de pas savoir ce qu'il [l'autre] allait dire. C'était comme injuste que l'intervenante sache des informations et ne me les dise pas. Je comprends, mais j'en avais besoin et j'étais impatiente. Le processus faisait mal. Finalement, je suis contente que ce soit passé comme ça, mais c'était rough. (V)

Cela dit, pour d'autres participant·e·s, cette pluripartialité était considérée comme souhaitable.

Je ne savais pas si elle était de mon bord ou pas, mais j'avais pas nécessairement besoin qu'elle soit de mon bord. J'avais besoin d'être sécurisée, de lui faire confiance. En fait, elle était des deux bords, elle était vraiment neutre, et je me sentais en sécurité. (V)

Moi je sais ce qu'elle a fait avec moi, alors je devine ce qu'elle a dû faire avec lui. C'était mon intervenante à moi, mais elle était là pour lui aussi et pour moi c'était logique, qu'il soit aussi accompagné et soutenu Il y avait des gens à l'extérieur qui étaient là juste pour moi. Même si elle était là avec lui à 100 pourcent, les gestes étaient criminels, on était d'accord, et le contexte était vraiment clair. (V)

L'extrait met en lumière un aspect en lien avec le rôle pluripartial de la médiatrice et la problématique des violences sexuelles. Pour plusieurs participant·e·s, bien que la notion de pluripartialité fût parfois difficile, parfois souhaitable, il était nécessaire pour le bon déroulement de la démarche de médiation spécialisée que les gestes posés soient reconnus comme « *criminels* » ou « *inacceptables* » de la part de l'intervenante. Ces mêmes personnes nomment avoir eu ce sentiment de validation de la part de la médiatrice.

Deuxièmement, sept des personnes rencontrées se sont prononcées sur la question du genre de la médiatrice.

J'aurais vraiment vécu comme une frustration le fait qu'un homme soit imposé. Mais si j'avais parlé à la personne, que je m'étais senti bien et en confiance, ça aurait pu. Mais j'ai pris pour acquis que c'était logique d'avoir une femme. Surtout, l'idée serait de ne pas imposer rien. Si ça avait été un monsieur, ça aurait déjà été confrontant en partant. Je pense que l'idée générale serait de pouvoir se prononcer selon sa préférence et ses besoins. (V)

Parmi les sept personnes, une d'entre elles exprime qu'elle n'aurait pas continué la démarche si la personne médiatrice avait été un homme. Les six autres personnes ont quant à elles affirmé qu'elles auraient dû prendre le temps d'y penser ou auraient souhaité avoir le dernier mot

concernant ce choix. L'une ajoutait que par exemple, elle pourrait accepter de rencontrer un médiateur une première fois et, selon le déroulement de la rencontre et son propre senti, voudrait avoir la liberté de poursuivre, mais aussi de demander à être accompagnée par une femme si elle changeait d'avis. Ainsi, les participant·e·s démontraient pour la plupart une certaine ouverture, mais affirmaient que cela leur aurait demandé un « *effort supplémentaire* ».

Finalement, une personne affirme avoir vécu des difficultés en lien avec son identité de genre dans le rapport à la personne médiatrice, ce qui a eu des impacts sur le déroulement de la médiation pour elle. Cette dernière ajoute qu'elle aurait aimé aborder certains sujets avec la médiatrice en lien avec la situation des violences sexuelles vécues et son identité de genre, et qu'elle n'a finalement pas osé le faire.

Ça serait cool que, s'il y a des sujets qui sortent, que les intervenants ne soient pas pris au dépourvu, car il n'y a rien que j'ai plus haï dans ma vie que d'éduquer mes intervenants dans le passé. Ce serait vraiment important de ne pas négliger les intersections, les marginalités, les vécus plus spécifiques. La connaissance, la sensibilité de ces enjeux-là peut faire une énorme différence dans la façon de la personne va se livrer et de faire confiance. S'il y a des choses qu'on ne montre pas, qu'on n'affiche pas, ou qu'on ne parle pas, parfois les gens ne savent pas s'ils peuvent en parler. Si l'espace est pas là, c'est pas clair, ça prend beaucoup de courage d'aller ailleurs ou d'en rajouter. Je suis habituée à jouer le jeu. (V)

2.3 Un sentiment de contrôle par la prise de décisions et la préparation

Parmi les composantes de la démarche de médiation spécialisée, le sentiment de contrôle sur le déroulement du processus et, dans le cas échéant, de la rencontre avec l'autre s'avérait particulièrement important pour les personnes victimes participantes. Leur discours témoigne qu'elles sont unanimes quant au fait que ce sentiment, engendré par la prise de décisions tout au long de la démarche et dans la planification de la rencontre, était significatif pour elles. Il était ajouté que les interventions de la médiatrice permettaient de nourrir ce sentiment puisque tous les détails étaient choisis et réfléchis par la personne victime, sous les conseils et « *l'assurance* » de l'intervenante : l'endroit de la rencontre, l'occupation des places assises, la planification du stationnement, le choix des habits, le support à l'extérieur de la démarche, le rythme des rencontres, etc.

Je voulais vraiment être en contrôle de la situation. C'était important pour moi, car je n'étais pas en contrôle quand ça c'est arrivé. Je voulais que ça se passe comme j'avais prévu. L'intervenante m'appuyait là-dedans. Elle avait l'air d'avoir de l'expérience, elle pensait à tous les détails (V)

Dans le même ordre d'idée, pour les personnes auteures tout comme pour les personnes

victimes, la préparation était un élément clé dans leur démarche. Leurs discours témoignent en eux-mêmes d'une grande préparation, et les participant·e·s énoncent clairement son importance lors des entrevues. Plusieurs d'entre elles-eux avaient imaginé les différents scénarios possibles et s'y étaient préparé·e·s avec l'aide de la médiatrice, de sorte que le risque qu'il y ait des « *surprises* » ou des éléments hors de leur contrôle était fortement diminué. Dans l'expériences des personnes qui avaient participé à un échange, il n'y en avait d'ailleurs pas eu. Cet exercice de scénarisation semble avoir eu un impact positif sur le sentiment de sécurité des personnes lors de la démarche de médiation spécialisée, ainsi que sur le déroulement de l'échange pour ceux et celles pour lequel·le·s la démarche s'était soldée en rencontre avec l'autre.

Il y avait très peu de risque que je sois surprise, ou du moins c'était très minime, ce qui aurait été violent (V)

Je pensais que j'étais prêt, car je voulais juste aller écouter, mais finalement on a bien fait de me préparer parce que je n'aurais jamais été prêt à entendre toutes les actions que j'avais posées (A)

Tous·tes les participant·e·s soulignent que le déroulement des démarches avait été fait en « *profond respect* » de leur rythme, à l'extérieur comme à l'intérieur des rencontres. Bien que certain·e·s auraient parfois aimé que la démarche se passe plus rapidement, ils·elles affirment, qu'avec le recul, le nombre de rencontres avec la médiatrice était adéquat et en respect de leur réel rythme, et qu'ils·elles n'auraient pas été prêt·e·s si les choses avaient été faites de manière trop hâtive.

J'ai appris à donner du temps au temps. (V)

La majorité des personnes soulignent que c'est dans un contexte, avec beaucoup de préparation et sans aucune pression, qu'elles nomment avoir reçu les services d'Équijustice, et une personne ajoute que cela lui avait permis de donner du temps au processus de « *rétablissement* ».

3. Une pluralité de motivations et d'objectifs

Lors de la réalisation des entretiens avec les participant·e·s, les motivations les ayant amené·e·s à entreprendre ou à accepter de participer à une démarche de médiation spécialisée ont été un thème largement abordé. Loin d'être fixes et cristallisés, pour la majorité des participant·e·s, les objectifs formulés en amont et au début de la démarche se sont précisés ou même transformés au fil des rencontres avec la médiatrice. Parmi ceux-ci, le désir d'obtenir une forme de réparation, la recherche d'un sentiment de sécurité ainsi que la notion d'intimité étaient particulièrement saillants.

3.1 Le désir d'obtenir réparation

Le désir d'obtenir ou d'octroyer une forme de réparation était un élément marquant des visées motivationnelles pour l'entièreté des participant-e-s, et se démarquait dans chacun des discours, autant pour les personnes victimes que pour les personnes auteures. L'une des deux personnes auteures rencontrées dans l'étude, qui était d'ailleurs initiatrice de la démarche, souhaitait avoir accès à la « vérité » concernant la situation. Cet objectif constituait une forme de réparation pour cette personne. Pour l'autre personne auteure, l'objectif était d'offrir une forme de réparation à la personne victime.

J'étais content de pouvoir revenir là-dessus et de réparer, je voulais pouvoir être là pour aider (A)

Pour cinq des personnes victimes, l'obtention d'une forme de réparation passait par l'opportunité d'exprimer à l'autre, soit la personne auteure dans ces cas précis, leurs perceptions, les conséquences vécues et les torts causés en lien avec les violences sexuelles commises. Pour ces personnes, l'idée de redonner à l'autre le « poids du sac à dos » qu'elles avaient porté suite aux événements contribuait au fait « d'aller mieux ».

Je voulais redonner à cette personne là ce qui ne m'appartient pas. Lui redonner ça pourrait probablement contribuer à mon rétablissement. J'en souffre et j'en ai souffert assez. Je suis tanné d'avoir un sentiment de responsabilité par rapport au fait d'avoir été agressé. (V)

Mon objectif était de tourner la page. Ce qui est passé appartient au passé. Ça fait partie de moi, de mon passé, pis c'est ok, mais je veux pas toujours revenir là-dessus. Je me suis dit que ça [la démarche] pouvait juste faire du bien. (V)

En somme, pour toutes les personnes initiatrices de la démarche – soit huit des neuf personnes rencontrées – l'objectif était au départ d'en apprendre plus sur la justice réparatrice et ses déploiements concrets, ainsi que d'explorer la possibilité d'avoir un échange avec l'autre personne afin « d'aller mieux ». Tel que mentionné précédemment, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche de médiation spécialisée, l'objectif a été atteint à même le processus. Pour celles-celles qui l'avaient expérimentée, la rencontre n'a été qu'un « plus ».

Juste avec la démarche, j'allais déjà beaucoup mieux (V)

Cela dit, outre le fait de s'exprimer à l'autre, cinq des personnes victimes souhaitaient également que l'autre reconnaisse avoir posé les gestes de violences sexuelles. À deux reprises, la personne auteure ne l'a pas fait lors de cette rencontre, ce qui a été vécu comme une déception par les personnes victimes, mais non comme une surprise.

Dans l'idée d'obtenir réparation, pour toutes les personnes rencontrées, il y avait un enjeu

relationnel lié à la réparation, qui était exprimé comme un « *bris de confiance* » et un sentiment de « *trahison* » qui avait eu des conséquences importantes pour les personnes victimes. Le dialogue était envisagé afin d'obtenir réparation par rapport à cet aspect. Dans les huit situations dont il était question dans les entrevues – puisqu'une même situation impliquait deux participant.e.s –, toutes les personnes se connaissaient et avaient une certaine forme de « *relation* » avant les événements, bien que pour l'une la personne auteure n'était qu'une « *connaissance* ».

Il me connaissait, il connaissait mes faiblesses, je ne comprenais pas comment il avait pu me faire ça (V)

J'étais juste une enfant, je ne savais même pas encore lire ou écrire (V)

Pour deux personnes, le sentiment de bris de confiance ne concernait d'ailleurs pas uniquement la personne auteure des violences sexuelles, mais également l'entourage et leurs comportements en lien avec ces violences sexuelles.

L'enjeu de réparation relationnelle et de réparation du « *bris de confiance* » était particulièrement fortement exprimé dans les situations de violences sexuelles commises dans un contexte conjugal ou post-conjugal ou lorsque les violences sexuelles avaient été commises durant l'enfance par une personne adulte en situation d'autorité. Pour les personnes qui avaient vécu des violences sexuelles en situation de violence conjugale ou post-conjugale, tous les discours portaient sur le fait de réparer « *l'idée* » qu'elles conservaient de la relation et non de réparer la relation en soi. Une certaine portion de cette idée de réparation appartenait au fait de pouvoir mieux vivre au quotidien avec « *les bons et les mauvais souvenirs* ».

La démarche était réparatrice, mais pas dans le sens qu'elle réparait ce qui s'était passé, et encore moins les deux dernières années, mais dans le sens qu'à partir d'aujourd'hui elle réparait quelque chose. Elle réparait quelque chose dans le présent qui permet que dans le futur ça irait mieux, et de peut-être mettre une coupure avec ce qui s'est passé avant. Mais ce n'est pas non plus une coupure franche, dans le sens que je ne claque pas des doigts et c'est passé. (V)

Avec la justice réparatrice, ça nous permet de réfléchir à c'est quoi notre propre définition de la justice et comment l'obtenir. (V)

Dans ces contextes, les personnes rencontrées affirmaient ressentir des sentiments paradoxaux, soit la frustration et la bienveillance – et ce, à divers degrés et de manière changeante à travers le temps – envers la personne auteure, puisqu'elles nommaient que la relation avait été « *une relation amoureuse* ».

Les personnes qui posent ces gestes, on ne le hait pas, on les aime aussi. Je veux pas le voir comme un monstre, mais je ne veux pas non plus l'aimer, et je ne sais pas comment être entre les deux. (V)

Cette personne ajoute qu'avec la démarche de médiation spécialisée, cela lui a permis de « *se sentir mieux* » par rapport à ces sentiments perçus comme dichotomiques et que cela constituait une forme de réparation.

J'ai pas besoin de choisir, je peux vivre avec les deux : tsé je le déteste pis je l'aime, mais je choisit de ne pas lui dire que je l'aime. Ce n'est pas obligé de faire du sens pour d'autres personnes, mais ça en fait pour moi. (V)

Pour deux des personnes rencontrées, une certaine « *nostalgie* » était ressentie. La fin de la démarche avait été difficile, puisque ça impliquait de « *lui dire aurevoir* ». Pour les personnes victimes qui avaient vécu des violences sexuelles durant l'enfance, le sentiment de frustration envers la personne auteure était apparent à certains moments dans leur discours, et plusieurs le nommaient même directement. La démarche leur avait permis « *d'être en paix* » avec cette émotion.

3.2 Pour un sentiment de sécurité

L'enjeu de sécurité est l'un des thèmes identifiés les plus importants en termes de récurrence et d'importance dans les entrevues. L'idée d'amorcer des démarches de médiation spécialisée en justice réparatrice était pour six des personnes victimes rencontrées, une manière d'aborder la notion de sécurité. En effet, pouvoir « *retrouver un sentiment de sécurité* », ou d'un certain niveau de sécurité était un objectif largement partagé. Pour certaines des personnes victimes rencontrées, c'était l'idée qu'à leur avis l'autre ne représente pas un risque de revictimisation sexuelle envers elles-mêmes qui les a motivées à participer à une démarche de justice réparatrice. La menace au sentiment de sécurité relevait plutôt du fait de croiser l'autre personne. Le moyen envisagé pour obtenir un sentiment de sécurité était de discuter avec la personne auteure des modalités concernant leurs interactions.

Depuis la médiation, je n'ai plus peur. Là c'est juste de l'appréhension. (V)

Maintenant que je l'ai fixé dans les yeux pendant cinq minutes, je me sens capable de le croiser. (V)

Pour cinq des personnes participantes, la rencontre leur avait donné l'opportunité de décider ensemble de l'occupation des lieux communs, de leurs interactions sur les réseaux sociaux, des comportements à adopter en présence de l'autre ou via les intermédiaires technologiques ainsi que de décider des prises de contact. En discutant de l'occupation et de la fréquentation de certains lieux, plusieurs personnes ont nommé que cela avait diminué grandement leur peur de croiser l'autre personne ou leur prise d'initiatives volontaires pour l'éviter, et incidemment amélioré leur sentiment de sécurité.

J'avais peur de le croiser à l'université. Si on avait été dans le même cours, je ne serais pas allée au cours. (V)

J'avais besoin qu'il me dise : je ne viendrai plus chez toi. Je savais qu'il ne viendrait pas chez nous, mais j'avais quand même cette peur-là, s'il était fâché que j'aie dit ça sur lui. J'avais besoin de l'entendre le dire. (V)

Je voulais aussi lui dire que je ne serais pas surprise si je le voyais, que je m'y attendais. Qu'on puisse ensemble prendre la décision sur la suite de notre relation, qu'est-ce qu'on allait faire. (V)

Pour d'autres personnes victimes, la notion de sécurité concernait la reproduction des violences sexuelles et n'existait pas seulement envers elles-mêmes. De fait, elles s'inquiétaient également du danger potentiel que pourrait représenter la personne auteure et de la possibilité que cette dernière reproduise les mêmes comportements de violences sexuelles envers autrui. Elles y voyaient donc l'opportunité, et même la responsabilité d'intervenir. À l'exception des trois personnes ayant vécu des violences sexuelles dans l'enfance, les autres considéraient que d'exprimer à l'autre les conséquences et les perceptions quant aux événements de violences sexuelles permettrait une forme d'éducation, notamment en lien avec le consentement et les relations sexuelles. De ce fait, l'objectif était à terme de prévenir la reproduction de ce type de violence et d'assurer une forme de sécurité, certes par rapport à soi, mais aussi par rapport à d'autres personnes.

Je me disais que faire la médiation, je me disais que ça va pas arriver à d'autres filles. Je vais lui expliquer comment lire les signes. Je pensais à mes petites sœurs. Les gars sont pas au courant des signes des filles, peut-être que ça va changer. (V)

Dans cette même perspective d'éducation et de sensibilisation, l'idée que les violences sexuelles témoignent d'un problème social et non uniquement individuel était très présente dans le discours. Pour deux des personnes rencontrées, la responsabilité des actes posés ne relevait donc pas uniquement de la personne auteure, mais également du manque d'éducation sexuelle faite par les parents et le système scolaire auprès des « *hommes adolescents* ». Dans le même ordre d'idées, l'une des personnes auteures nommait elle-même que la « *pauvreté* » de son éducation sexuelle avait eu un impact majeur sur les gestes posés lors des événements dont il était question lors de la démarche de médiation spécialisée. Il s'agissait même d'une frustration pour cette dernière.

Une affaire qui continue à me travailler, vu que j'étais adolescent mes parents avaient comme une responsabilité par rapport à ça, par rapport aux événements qui se sont passés. Pis j'ose vraiment pas leur en parler, je trouve pas le courage. J'aimerais ça avoir eu cette discussion-là, j'aimerais pas nécessairement l'avoir. Ça me fait très peur. Sur le fait qu'il y a aucune des deux qui a voulu forcer le talk pour que j'aie une forme d'éducation sexuelle et relationnelle. (A)

Si je peux l'aider à réparer, l'aider à se sentir mieux, je suis contente pour lui. Je souhaite du mal à personne. J'aime trop les gens, et je crois en la réhabilitation. Dans la société, il faut mettre des moyens en place pour aider ces gens et qu'ils puissent continuer à avancer dans la vie en étant conscients des torts qu'ils ont causés. (V)

Cela dit, deux personnes victimes affirment qu'à travers cet objectif de sensibilisation et d'éducation, elles ressentaient une certaine charge mentale associée à cette volonté d'assurer une forme de sécurité pour autrui. En effet, elles nommaient avoir tendance à énormément se soucier des autres et à éprouver un sentiment décrit comme de « *l'empathie* », ce qui pouvait faire en sorte qu'elles concevaient avoir une forme de responsabilité dans l'idée que cela « *n'arrive pas à d'autres* ». Cette empathie était d'ailleurs partagée par la majorité des personnes victimes rencontrées, et ce peu importe la nature du lien avec la personne auteure.

Quand on a été agressé, on est bon avec les autres, on s'oublie parce qu'on n'a pas confiance en nous autres, cette confiance a été brisée par quelqu'un, on laisse beaucoup de place pour les autres. J'ai peur d'avoir été le bon gars en sortant de là (la rencontre). Avec l'intervenante, on travaille à rester fidèle à mes valeurs, mais à y aller sans détour. (V)

La responsabilité « *d'éduquer* » la personne auteure était ainsi vivement ressentie. Ces dernières ont également nommé que cela avait été travaillé avec la médiatrice et que l'accompagnement avait été réorienté vers les objectifs « *pour soi* ».

3.3 Une démarche sécuritaire

Dans cette recherche d'une forme de sentiment de sécurité, les personnes rencontrées dans le cadre de la recherche ont également discuté de plusieurs points concernant leur sécurité physique, émotionnelle et psychologique en lien avec la démarche de médiation spécialisée. Bien que la démarche ait été considérée comme une expérience positive, la réalisation de celle-ci était empreinte de craintes, de doutes et d'insécurités pour la plupart des personnes rencontrées. Pour surmonter ces aspects, la majorité des personnes rencontrées affirment que l'accompagnement de la médiatrice, le processus de préparation et le respect de leur rythme avaient permis d'assurer leur sentiment de sécurité psychologique et émotionnelle tout au long de la démarche.

Si la démarche ne marche pas, j'ai l'assurance que l'intervention permet au moins que ça ne me nuise pas. (V)

Ce sentiment de sécurité provenait pour la grande majorité du fait que « *tout était pensé* » dans la démarche, et que les besoins de ces personnes étaient rencontrés avec « *créativité* » de la part de la médiatrice. Ce sentiment est d'autant plus présent dans le discours des personnes victimes, puisqu'elles avaient eu le sentiment d'avoir la plus grande part de contrôle. À l'exception des éléments particuliers attribuables à l'autre, tout était « *tenu* » et « *respecté* ».

La démarche se passe bien, à part que l'autre personne n'arrête pas de repousser la date. (V)

Plusieurs participant·e·s ajoutent que malgré les incertitudes liées à l'autre personne, une grande préparation envers l'ensemble des possibilités éventuelles permettait d'assurer une forme de sécurité psychologique et émotionnelle. L'accompagnement et « *l'encadrement* » de la médiatrice étaient ressentis comme étant « *enveloppant* » et « *rassurant* ».

Il n'y avait aucune place pour que ça dérape. (V)

Malgré le bon déroulement de la démarche de médiation, la forte majorité des personnes victimes ont ressenti que cette dernière avait directement des impacts sur les conséquences liées aux évènements de violences sexuelles. L'investissement émotionnel et psychologique que nécessitait la démarche et le fait de se « *replonger* » dans les évènements ravivaient des symptômes vécus suite aux évènements, tels que la peur, l'hypervigilance, les « *flashbacks* », les difficultés relationnelles, la difficulté à fonctionner, les troubles du sommeil, etc. Le sentiment de responsabilité, de culpabilité, de honte, de colère et des difficultés liées à la sphère sexuelle et intime avaient également resurgi à quelques moments lors de la démarche. Tous·tes les participant·e·s nomment néanmoins avoir abordé et travaillé sur ces conséquences avec la médiatrice.

J'ai changé du jour au lendemain, on ne me reconnaissait plus. Je ne me reconnaissais plus non plus, et j'ai commencé à consommer de l'alcool (V)

C'est sûr que ça a fait remonter plein d'affaires, j'ai même été hospitalisée pendant les démarches (V)

Les participant·e·s ajoutent que ces conséquences se sont atténuées par rapport à l'état ressenti avant l'amorce des démarches de médiation. En soi, la démarche, et dans le cas échéant, la rencontre avec l'autre, avait permis d'avoir un impact positif sur ces conséquences qui avaient fortement diminué. Il s'agissait entre autres d'un des objectifs partagés par les participant·e·s dans la décision d'entamer ces démarches, contribuant ainsi à leur sentiment de sécurité psychologique et émotionnelle.

De plus, les participant·e·s ressentaient des craintes par rapport au fait de rencontrer l'autre personne. Pour les personnes auteures, les craintes formulées concernaient les réactions de la personne victime, plus précisément la peur d'être confrontées à la colère de l'autre et aux conséquences des gestes posés. Pour les personnes victimes, les peurs concernant la sécurité avaient notamment trait au pouvoir que l'autre personne avait eu sur elle, et qu'elle aurait possiblement encore lors de la rencontre. Deux personnes ont exprimé avoir eu, à certains moments de la démarche, la peur que le rapport de « *pouvoir* » puisse être recréé à même la rencontre. Ces personnes ajoutent également avoir eu la peur d'être « *trop gentilles* » et ainsi,

de risquer de se faire à nouveau victimiser ou de ne pas respecter leurs objectifs en lien avec la démarche. Cela dit, ces craintes s'étaient en grande partie dissipées avant même la rencontre avec l'autre, et celles qui avaient participé à un échange avec la personne auteure ont nommé qu'elles ne s'étaient pas concrétisées. Au moment de l'entrevue avec la chercheuse, les personnes victimes ont toutes affirmé que dans leur cas, la sécurité émotionnelle et psychologique par rapport à cet enjeu avait été assurée, ainsi leurs préoccupations concernaient plutôt l'idée d'offrir la justice réparatrice à d'autres personnes victimes et personnes auteures.

C'est pas une solution unique. Clairement que si tout le monde faisait ça, il y a des victimes qui seraient abusées quand même, tu peux pas mettre quelqu'un de vulnérable devant un agresseur qui a encore de l'emprise sur elle, pour moi, d'un point de vue féministe, il y a une notion d'oppression et de contrôle qui existe. (V)

L'idée de faire un compromis, ça ne passerait pas. C'est important que ça ne devienne pas une arme de plus pour les auteurs. C'est important que ce soit fait selon la demande de la victime, dans ses termes. Il faut faire attention à la manipulation, au pouvoir asymétrique, à la séduction... Je pense qu'il ne faut pas l'offrir à n'importe quel prix. (V)

Néanmoins, bien que ces personnes ne le recommanderaient pas pour toutes les situations, elles auraient vécu difficilement le fait que soit décidé pour elles que la justice réparatrice ne leur convienne pas.

Ce que j'aurais trouvé injuste, c'est qu'on me le refuse à cause de la nature de ce que j'ai vécu en m'infantilisant. (V)

Cette personne souhaitait être accompagnée dans la prise de décision concernant sa propre participation à une démarche de justice réparatrice, mais avant tout que ce choix lui revienne ; qu'elle ait le droit de dire « non », mais aussi le droit de dire « oui » à ce qu'elle voulait.

Finalement, pour assurer leur propre sécurité émotionnelle et psychologique durant la démarche de médiation spécialisée, les participant·e·s soulignent qu'elles auraient aimé connaître l'ampleur de l'investissement émotionnel, psychologique et physique que nécessitait la démarche de justice réparatrice et ce, en amont. Ainsi, elles nomment qu'elles auraient pu prendre des décisions de manière plus éclairée. Ce sentiment est partagé par la plupart des participant·e·s. De ce fait, elles expriment qu'elles auraient pu mettre en place des dispositions afin de favoriser une gestion de « l'énergie » et du « temps » plus adéquate, étant donné que la démarche avait eu des impacts sur leur fonctionnement au quotidien et sur les différentes sphères de leur vie. Malgré ces réflexions, cet investissement n'était pas perçu comme négatif, mais plutôt comme nécessaire, et elles auraient néanmoins fait le choix d'entreprendre les démarches en justice réparatrice.

Même si c'était éprouvant, les rencontres ne m'ont jamais tiré vers le bas et je n'y suis jamais allé à reculons. (V)

Dans ce contexte, plusieurs personnes victimes soulignent que pour favoriser le bon déroulement de la démarche en médiation spécialisée, elles ont décidé de mettre en place un accompagnement additionnel en dehors de celle-ci, tel que la psychothérapie, l'intervention psychosociale des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, le suivi médical, etc. De ce fait, l'investissement émotionnel et physique était tout autant amplifié par cette initiative que facilité par cette dernière, qui était ressentie pour plusieurs comme une nécessité.

3.4 Pour une démarche en toute « intimité »

La notion d'intimité en tant qu'objectif formulé était récurrente dans le discours de la majorité des participant·e·s rencontré·e·s, bien qu'elle ne soit pas perçue de la même manière pour chacun·e d'entre eux·elles. Pour plusieurs, l'idée d'avoir vécu des violences sexuelles dans un contexte d'intimité faisait en sorte que leur attente était d'aborder ces événements dans un contexte d'intimité également. Cette motivation était particulièrement présente chez celles qui avaient vécu les violences sexuelles dans un contexte conjugal ou post-conjugal. Elles concevaient que l'une des choses les plus importantes dans leur démarche de réparation était de pouvoir exprimer directement à la personne auteure les conséquences qu'elles avaient vécues suite aux violences sexuelles perpétrées envers elles, et la manière dont elles avaient vécu ces événements. Il s'agissait pour elles d'une manière d'obtenir une forme de réparation.

Il y a juste moi et lui qui ont partagé cela, les détails, les faits. Je voulais garder l'intime avec l'intime, j'avais le besoin d'intimité et de ne pas s'exposer. La seule personne que ça concernait c'était lui, et finalement c'est la seule qui l'a reçu, ça ne regardait plus personne. Je me suis vraiment sentie respectée. Je ne voulais pas l'humilier publiquement et le dire à tout le monde, si lui le reconnaît, moi j'avais ce dont j'avais besoin. (V)

De ce fait, il s'agissait non seulement pour cette personne de nommer les violences sexuelles à la personne auteure, mais également de s'assurer qu'il en soit l'unique récepteur. D'ailleurs, toutes les personnes pour qui la notion d'intimité était l'une des composantes les plus importantes dans la démarche de médiation spécialisée ont affirmé s'être senti·e·s respecté·e·s dans ce désir d'intimité et la mise en œuvre de celui-ci par la médiatrice.

Dans cette même perspective d'intimité, un grand nombre des personnes rencontrées ont exprimé ne pas avoir révélé aux membres de leur entourage les violences sexuelles commises ou vécues, à l'exception de quelques personnes de leur entourage immédiat. Plusieurs personnes victimes et une personne auteure exprimaient avoir eu, et même avoir conservé, des craintes par rapport à leurs réactions. Les répondant·e·s formulent que le sentiment de honte et de culpabilité, la peur de ne pas être cru·e·s, le désir de ne pas blesser la famille ou

l'entourage et le sentiment de non-légitimité ont fortement contribué au fait de vouloir conserver ces événements uniquement pour soi et pour quelques proches choisis.

Toutes les personnes à qui j'en ai parlé m'ont trahie. Je voulais garder ça pour moi. (V)

En lien avec ces craintes, juxtaposées au désir de discrétion, toutes les personnes victimes rencontrées formulaient avoir eu le besoin d'être crues, soutenues et écoutées. Ces besoins avaient été satisfaits lors de la démarche de médiation spécialisée via l'accompagnement de la médiatrice, « *l'existence* » du processus en soi et son déroulement, ainsi que la participation de l'autre personne à la démarche. Pour plusieurs personnes victimes, le seul fait que la personne auteure participe aux démarches de médiation spécialisée en justice réparatrice témoignait à leur avis d'une forme d'engagement et de reconnaissance des violences sexuelles commises. Cela dit, pour trois personnes, le sentiment de reconnaissance, de validation et de légitimité était réellement réparateur, mais davantage octroyé par la démarche de médiation spécialisée et par la médiatrice que par la personne auteure.

C'est un processus qui me légitimise, moi je me légitimise pas. Mais il y a quelqu'un qui le fait et je sens qu'on me croit. Pis lui (personne auteure) légitimise mon acte, mais pas les conséquences que ça a créées. Il les reconnaît, mais pas de la façon dont je le souhaite. (V)

Néanmoins, cela ne posait pas nécessairement un problème pour ces personnes, mais constituait plutôt une « *déception* ».

Dans un processus parfois il y a réparation, parfois pas. Il dira ce qu'il voudra, moi je le sais et j'ai aucun doute dans mon esprit qu'il m'a fait ce qu'il m'a fait. L'intervenante a dit que c'était ça qui a scellé l'enjeu de sécurité. (V)

En somme, les modalités perçues comme « *intimes* » de la démarche de médiation spécialisée leur permettait de rencontrer leurs besoins de reconnaissance, de soutien et d'écoute, sans devoir être socialement étiquetées comme « *victimes* » par leur entourage proche et éloigné et par les intervenant·e·s des différents milieux. Cette étiquette était perçue pour plusieurs personnes rencontrées comme étant « *lourde à porter* ».

Il faut que j'explique aux gens, et déjà dire que t'es victime, c'est beaucoup, mais en plus dire que tu as choisi ce processus-là alors que les gens ne savent même pas que ça existe, ça non. (V)

De ce fait, le désir de discrétion et d'intimité concernait également la démarche de justice réparatrice elle-même. Certaines personnes rencontrées nommaient avoir eu la peur de ne pas être comprises et supportées par leur entourage dans leur choix, et d'être perçues comme participant à une démarche « *alternative* » et « *marginale* ». La démarche leur permettait finalement d'en parler uniquement aux personnes de leur choix.

Tel que révélé par les participant-e-s, la discrétion et l'intimité que leur permettait selon elles-eux la démarche de médiation spécialisée était entre autres lié au fait que le processus soit indépendant du dévoilement des violences sexuelles à l'entourage, mais également de dénoncer à la police, sur les réseaux sociaux, sur les listes de dénonciation officielle telle que *Dis son nom*⁹, etc. Tout comme pour les craintes formulées par rapport à l'entourage, celle de ne pas être crues par les intervenants des différents milieux était présente pour plusieurs des personnes victimes participantes. Les participant-e-s ont formulé avoir peur des potentiels risques de revictimisation.

J'ai pas confiance au système, ça prend trop de temps, pis j'ai pas confiance en la police, parce qu'on est pas crues, les victimes on est toujours laissé à nous-même à quelque part. (V)

Pour certaines de ces personnes, autant les personnes victimes que les personnes auteures, la possibilité de ne pas être confrontée à une dénonciation policière était un facteur intéressant dans la démarche de justice réparatrice. Il s'agissait d'ailleurs d'une manière de prioriser l'aspect réparateur.

J'ai trouvé que c'était mieux que ce soit intime comme ça, parce que ça permettait de laisser toute la parole à la personne blessée. Si elle avait porté plainte, j'aurais trouvé ça vraiment difficile parce qu'il aurait fallu que je trouve le moyen de me défendre, et de délégitimer ce qu'elle disait, et j'avais pas envie de faire ça. (A)

Ainsi, dans les huit situations dont il était question lors des entrevues, seulement une situation avait fait l'objet de procédures judiciaires suite à un dépôt de plainte. Pour une autre personne victime, les procédures policières avaient été entamées, mais la personne victime avait mis fin à celles-ci à la suite de l'échange dans le cadre de la médiation spécialisée avec la personne auteure. Pour deux personnes, faire un dépôt de plainte était envisagé à l'issue de la démarche de médiation spécialisée selon le déroulement de celle-ci, formulé comme étant une forme de « *garantie* » si la démarche n'était pas « *satisfaisante* ». L'une d'entre elles avait abandonné cette idée après que le processus se soit terminé par un échange. Ainsi, pour la forte majorité des personnes victimes, l'objectif était pour elles d'envisager la démarche de justice réparatrice avant une démarche légale. Plusieurs justifiaient ce choix par un désir que la situation soit adressée dans « *l'intimité* » et par le fait même, de ne pas s'assujettir à la « *lourdeur* » et la stigmatisation liées à une dénonciation publique et aux procédures policières et légales.

Je n'avais pas envie de sortir dans les médias. Je n'avais pas envie non plus de répéter encore et encore mon histoire personnelle à la police. (V)

⁹ *Dis son nom* est un site internet présenté comme étant « la liste officielle des abuseuses et abuseurs présumés du Québec » disponible en ligne à <https://www.dissonnom.ca/>.

En ce qui concerne la dénonciation publique via les médias, trois participant·e·s ont discuté de l'apparition du nom de la personne auteure dans la liste de dénonciation officielle diffusée en ligne. Deux de ces personnes étaient auteures des violences sexuelles. Alors que l'une d'entre elles avait nommé avoir ressenti un soulagement quant au fait de ne pas apparaître sur cette liste, puisqu'elle n'était plus « *la même personne* », l'autre affirmait qu'elle avait beaucoup souffert de la dénonciation publique dont elle avait fait l'objet. Pour la troisième personne, une personne victime, son discours était nuancé :

Pour moi, la décision de le mettre sur cette liste, ce n'est pas de se questionner sur est-ce que c'est intime ou pas, c'est de me questionner sur est-ce que j'ai envie de le rendre public ou pas. Je ne voulais pas spécialement le rendre public, mais j'avais envie de le crier, pis je pensais que cette liste serait dans des milieux fermés. J'étais à l'aise que ce soit public dans cette sphère relativement privée, notamment parce que j'avais confiance qu'il y avait des personnes dans nos cercles qui allaient être capables de faire la part des choses, de poser des questions pis de pas nécessairement être dans l'exclusion sans réfléchir. Que ce soit un site où tout le monde a accès et où il y a des informations vraiment personnelles, ça me dérange beaucoup. Mais c'est sûr qu'il y a aussi des jours où je m'en fiche. (V)

Pour cette même personne, son besoin d'aborder cette situation dans l'intimité était nécessaire, mais l'idée de s'en contenter était encore mitigée lors de l'entrevue.

Je lui ai dit que la relation d'amour qu'on a eue c'était de l'intime, la relation d'amitié qu'on a eue c'était de l'intime, les relations sexuelles qu'on a eues c'était de l'intime, la démarche de médiation à un certain point, en fait en très grosse partie majorité moi je le perçois comme de l'intime, mais l'acte en soi pour moi c'était pas intime. Quand je pense à intime, j'imagine quelque chose qui est partagé, consensuel, qui a un rapport de l'un à l'autre, et là c'était pas le cas. Pour lui c'était peut-être intime, mais pour moi c'est un geste qui m'a été imposé. Pis en dehors de ça, ça me dérange et politiquement et personnellement que ce soit dit comme intime. Ça me dérange que ce soit un peu comme s'il disait que ça peut pas devenir public vu que c'est intime, parce que c'est aussi la raison pour laquelle il y a autant de gens qui se taisent et qui n'en parlent pas. (V)

En somme, selon le point de vue des participant·e·s, la démarche de médiation spécialisée en justice réparatrice leur avait permis d'aborder les violences sexuelles vécues et commises dans l'intimité et ainsi, de prioriser la réparation des torts causés et le besoin de reconnaissance, de soutien et d'écoute que les personnes victimes avaient exprimé. Cela dit, leurs perspectives concernant les avenues de dénonciation avait été et demeuraient matière à réflexion pour plusieurs des personnes victimes rencontrées. Le fait de pouvoir jumeler une dénonciation policière ou une dénonciation publique sur les réseaux sociaux à une démarche de justice réparatrice avait été une disposition fortement appréciée dans le processus. Les résultats révèlent que, finalement, pour la majorité de celles-ci, la démarche de médiation spécialisée s'était finalement avérée suffisante.

DISCUSSION

Les résultats montrent que l'expérience de médiation spécialisée en justice réparatrice est perçue, dans son ensemble, comme une expérience positive et significative pour les personnes victimes et auteurs impliqués. Conformément aux principes de l'approche relationnelle préconisée par les professionnel·le·s de la médiation spécialisée, les participant·e·s à ces démarches *ressentent* l'affirmation exprimée par Charbonneau et Rossi : en matière de dialogue et de réparation, la rencontre directe en face à face entre les personnes n'est pas l'objectif ultime, recherché *à tout prix* (2020). En effet, la démarche, ainsi que ses différentes composantes sont reconnues par les personnes qui y prennent part comme étant une finalité *per se*, dans le sens où le caractère réparateur ne tient non plus qu'à \rightarrow mais bien *quasi* indépendamment de – la rencontre avec l'autre.

L'approche réparatrice, inhérente à la posture des médiatrices rencontrées par les participant·e·s, permet de mettre en place les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs, souvent fluides, formulés par les personnes impliquées. Alors que le rôle de la personne accompagnatrice est perçu comme absolument déterminant pour assurer le bon déroulement de la démarche, son rôle et son attitude s'avèrent avoir un *effet réparateur en eux-mêmes*, allant ainsi au-delà de cette affirmation. Les résultats révèlent donc que celui-ci est suscité par le processus de dialogue avec la personne médiatrice. Dans les discours des personnes rencontrées, cet effet réparateur se dessine en somme comme le sentiment *d'aller mieux* à terme des démarches. Les moyens pour atteindre cette réparation sont cependant propres à chacun·e et sont définis par ces personnes elles-mêmes lors du processus d'accompagnement. Suivant leur discours, c'est d'ailleurs lorsque ces moyens pour atteindre la réparation via le dialogue sont concrètement compatibles entre les deux parties que la rencontre en face à face peut alors être envisagée. Ainsi, la façon qu'ont les personnes impliquées de vivre leur expérience témoigne que de réaliser les premiers pas vers des services de justice réparatrice ne garantit en rien l'éventualité d'un face-à-face : l'enjeu de sécurité, exploré par les deux parties et l'accompagnateur·rice, sera déterminant pour la suite des choses.

Les résultats montrent également l'importance d'offrir des services de dialogue en justice réparatrice, tout d'abord pour ce simple fait : les personnes rencontrées lors de cette recherche, et d'autres encore selon les données administratives d'Équijustice, désirent y avoir recours. Ces personnes initient en effet ces démarches, font des recherches pour trouver une réponse dont elles ont parfois brièvement entendu parler ou qu'elles imaginent seulement ; sans bien connaître la justice réparatrice, elles trouvent finalement cette voie, qui s'avère, selon les résultats de cette étude, être une expérience – et parfois l'unique expérience – significative et adaptée à leurs besoins de réparation dans la réponse à la victimisation sexuelle. Dans cette perspective, les résultats illustrent que l'effet réparateur de cette démarche s'inscrit notamment dans le sentiment de contrôle découlant de cette dernière, engendré par la prise de décisions et le processus de préparation des personnes. Ce sentiment de contrôle débute lors de la réalisation d'un des premiers exercices décisionnels liés à la démarche : celui de choisir de s'informer sur les services de justice réparatrice et de demander l'accès à un accompagnement adéquat pour faire le choix éclairé de participer ou non à ce processus. Les résultats permettent

donc de faire un autre constat important : la justice réparatrice est une démarche qui reconnaît l'*agentivité* (c'est-à-dire la capacité d'agir et d'autoréflexivité) des personnes victimes et auteures et elles le ressentent de manière positive. Cette observation est particulièrement intéressante puisqu'il est démontré dans la littérature que la violence, notamment la victimisation sexuelle, est souvent conçue comme un phénomène de *prise de pouvoir*, et que l'assignation des personnes à des rôles fixes et dichotomisés—soit la victime et l'auteur – dans le discours populaire et dans la prise en charge institutionnelle- contribue à *désagentiviser* ces personnes (Gribaldo, 2020 ; Lessard et al., 2015)

Les résultats de l'étude permettent d'observer que la démarche de dialogue en justice réparatrice permet de répondre à une pluralité de besoins, d'attentes et d'objectifs des personnes impliquées, quel que soit leur *rôle* associé à la victimisation sexuelle, et ce, dans une grande variété de contextes. Dans l'ensemble, les résultats de la présente recherche sont cohérents avec les données d'une étude récente réalisée par Mohammad et Azman sur les motivations des personnes qui ont vécu une forme de victimisation à participer à une démarche de justice réparatrice, soit « le désir d'exprimer leur voix et de comprendre leur victimisation » (2021) [Traduction libre]. De façon concomitante, les formes de motivation soulevées dans la présente étude incluent l'accès aux perceptions de l'autre, le fait d'exprimer ses propres perceptions à l'autre et d'avoir une forme de reconnaissance, dans le but de réparer la blessure relationnelle – et non réparer la relation *per se*. Cela dit, l'analyse des données proposée par ce rapport présente les résultats sous une lecture différente, où les motivations sont regroupées en quatre sous-points, collés au point de vue des personnes. Pour elles, ces motivations étaient liées à l'idée *d'aller mieux*, et plus précisément : 1- d'obtenir une forme de réparation, 2-d'avoir un sentiment de sécurité 3- d'entreprendre une démarche sécuritaire et 4- d'avoir accès à une réponse intime. Alors que ces quatre motivations faisaient l'objet d'une conception propre à chacune des personnes, les résultats révèlent également l'existence d'une grande diversité de moyens concrets envisagés par les personnes afin de répondre à ces attentes. La démarche de médiation spécialisée se révèle donc être une réponse réellement *plurielle*, tout comme les personnes qui y participent et les situations qu'elle inclut. D'ailleurs, la recherche d'un effet réparateur, d'un sentiment de sécurité et d'accéder à une réponse intime n'est pas exclusive aux personnes victimes. Les personnes auteures, en voulant réparer et comprendre sans être jugées, participent également à ce paradigme réparateur.

Outre cet effet réparateur, la recherche d'un sentiment de sécurité via, bien évidemment, une démarche sécuritaire, ainsi que le désir d'aborder la situation dans l'intimité font parties des points les plus saillants qui sont ressortis des résultats de cette recherche, et constituent à leur tour des formes de réparation. Pourtant, la communauté scientifique, les praticien·ne·s et les militant·e·s émettent des opinions bien mitigées lorsqu'ils-elles se prononcent sur ces aspects. Est-ce que la justice réparatrice porte atteinte à la sécurité des personnes victimes? Est-ce qu'elles risquent d'être revictimisées durant la rencontre face à face et *ante* celle-ci? Est-ce que la justice réparatrice contribue à confiner ce type de criminalité à la sphère privée ? Cette recherche n'a pas la prétention de répondre aux craintes et aux résistances exprimées par ces groupes, mais propose de poser le problème – ou de soumettre des pistes de réflexion - autrement, c'est-à-dire en ayant comme point de départ les difficultés liées aux notions de

sécurité et d'intimité *telles que formulées* par les personnes qui ont participé à une démarche de médiation spécialisée. Cette méthode a pour objectif d'apporter des éléments concrets aux réflexions préexistantes ou émergentes puisqu'à ce jour, il ne s'agit plus seulement de discuter des effets positifs ou négatifs de la justice réparatrice ou de la satisfaction des personnes, des éléments qui ont été indispensablement et maintes fois abordés dans la littérature. Les personnes victimes sont satisfaites, ceci est maintenant reconnu (Van Camp et Wemmers, 2013). Désormais, puisque plusieurs personnes victimes et personnes auteures veulent avoir recours à la justice réparatrice, comment peut-on concrètement réfléchir ces enjeux afin d'assurer la sécurité des personnes impliquées ?

Alors qu'il est affirmé dans les principes de l'approche relationnelle d'Équijustice que la sécurité des personnes victimes—et de toutes les personnes—est au cœur de l'approche, les résultats montrent que les personnes victimes ont effectivement ressenti les effets de cette affirmation, tant dans la *forme* – soit dans les modalités de la démarche—que dans le *fond*. Les personnes victimes souhaitent entamer des démarches de justice réparatrice pour obtenir – ou retrouver – une forme de sentiment de sécurité. Alors que le sens commun inviterait à vouloir déconseiller aux parties de dialoguer, encore plus de se retrouver l'un·e devant l'autre, les résultats révèlent que les personnes victimes souhaitent discuter avec la personne auteure afin d'assurer leur propre sécurité et celles des autres. D'une façon qui peut sembler paradoxale suite à l'affirmation précédente, la démarche de dialogue leur a finalement permis d'acquérir ce sentiment de sécurité, et ce de *manière sécuritaire*. En accord avec les statistiques selon lesquelles les personnes victimes et auteures avaient une forme de relation – ou du moins qu'elles se connaissaient – avant les événements de victimisation sexuelle, il est courant qu'une partie de l'environnement et/ou de l'entourage des personnes impliquées soit commune (INSPQ, 2022). Ainsi, le fait de vouloir aborder cette proximité dispositionnelle – souvent imposée – semble aller de soi et être fortement souhaitée par ces personnes. Pour ce faire, assurer l'accès à une approche sécuritaire est essentiel. Dans cette étude, le sentiment de sécurité en lien avec le mode opératoire de la démarche a été engendré par l'accompagnement de la médiatrice, le processus de préparation des deux parties et le respect du rythme des participant·e·s, ce qui est d'ailleurs expressément mentionné dans la littérature sur l'approche relationnelle en médiation spécialisée (Charbonneau et Rossi, 2020). Cela dit, malgré le sentiment de sécurité ressenti de manière générale, quelques difficultés ont été rencontrées par les participant·e·s. Les résultats indiquent que pour certaines personnes, la démarche de médiation spécialisée a contribué à raviver les conséquences découlant des violences sexuelles vécues, ce qui avait une influence directe sur leur sentiment de sécurité. Dans *Le guide d'information à l'intention des victimes d'agressions à caractère sexuel*, paru en 2018, ces conséquences sont considérées comme des symptômes de stress post-traumatique (Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal). Le taux de prévalence des effets traumatiques de la victimisation sexuelle est significativement élevé chez les personnes victimes (Randall et Haskell, 2013). Dans la présente étude, les participant·e·s expriment qu'à terme des démarches, ces conséquences se sont atténuées par rapport à l'état ressenti avant l'amorce du processus de justice réparatrice. Néanmoins, afin de réfléchir et mettre en place un accompagnement qui puisse être le plus sécuritaire possible, il serait tout à fait essentiel que la formation sur l'approche relationnelle des médiateurs·rices démontre des

sensibilités et des connaissances issues des approches informées sur les traumatismes (*trauma-informed approach*). Comme le mentionnent Randall et Haskell : « l'acquisition d'informations et de renseignements sur les traumatismes exige une grande sensibilité aux façons dont les victimes de traumatismes voient leur parcours de vie orienté par l'expérience et par ses effets; elle exige aussi que soient élaborées des politiques et des pratiques qui reflètent cette sensibilité. » (2013, p.501) [Traduction libre] Les deux auteures ajoutent également que l'approche informée sur les traumatismes permet d'accorder une attention spécifique aux risques présents pour chaque personne, contribue à la compréhension plus approfondie des torts causés et la construction d'un narratif plus « riche », qui reconnaît davantage la complexité de l'expérience subjective vécue. (Randall et Haskell, 2013). Elles affirment que « reconnaître et comprendre les traumatismes implique nécessairement de se concentrer sur les préjugés, et sur la manière dont les événements traumatiques interfèrent et peuvent compromettre [...] le fonctionnement quotidien dans la vie adulte, parfois même de manière non évidente pour la personne traumatisée. » (2013, p. 508-509) [Traduction libre] Plusieurs des participant-e-s pour qui les conséquences avaient été ravivées lors des démarches de justice réparatrice mentionnaient d'ailleurs la compromission de leur vie de tous les jours. Les personnes victimes ont en effet exprimé ne pas avoir été suffisamment mises au courant de l'ampleur de l'investissement émotionnel, psychologique et physique que nécessitait la démarche de justice réparatrice, et ce, en amont. Afin de répondre à cette attente, une bonification pourrait être apportée à la formation 1- en introduisant certains principes de l'approche informée sur les traumatismes pour reconnaître cet investissement émotionnel et psychologique et adapter l'accompagnement dans les cas de violences sexuelles et 2- en soulignant l'importance de donner plus d'informations en lien avec le déroulement des démarches de médiation spécialisée dès le début du processus. De plus, les données sur les agressions à caractère sexuel illustrent que la « peur des individus qui ressemblent à l'agresseur sexuel », incluant par exemple la peur des hommes, est une conséquence courante chez les personnes victimes (Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, 2018, p.20). Cet aspect devrait également être pris en compte dans l'élaboration de l'accompagnement en médiation spécialisée en ce qui concerne le genre de l'intervenant-e, en consultant les personnes victimes impliquées par rapport à cet enjeu potentiel. Comme le révèlent les résultats, les participant-e-s démontrent une certaine ouverture à être accompagné-e-s par un homme¹⁰ et à faire ce qui est perçu comme cet « effort supplémentaire », mais souhaiteraient somme toute avoir le dernier mot.

Pour certain-e-s répondant-e-s, plus particulièrement les personnes victimes, le sentiment de sécurité en lien avec la démarche de justice réparatrice, était également affecté par le fait de voir l'autre personne en face à face. En effet, elles craignaient que le rapport de pouvoir se recréer à même la rencontre et d'être renvoyées à leur « rôle » de *victimisé-e-s* durant l'échange, et *a posteriori*. En termes d'accompagnement, l'importance d'acquérir une approche informée sur l'asymétrie dans les relations de pouvoir, plus particulièrement dans les violences basées sur le genre, et le caractère insidieux de ces violences, est impérative pour

¹⁰ La majorité des personnes rencontrées avaient été victimes d'un homme et avaient des préoccupations quant au genre de l'intervenant-e.

assurer la sécurité des personnes victimes de violences sexuelles lors des démarches de justice réparatrice. D'ailleurs, selon le discours des personnes s'identifiant comme non-binaires dans la présente étude, l'acquisition de connaissances sur les violences basées sur le genre – concernant les personnes s'identifiant comme filles ou femmes, mais également les personnes issues des diversités sexuelles et de genre – permettraient un accueil et un accompagnement plus adéquat lors de la démarche. D'ailleurs, à certains moments, la victimisation sexuelle et ces enjeux peuvent être intimement liés. (Edwards & al., 2022). Ceci étant dit, il est important de souligner que, suivant résultats de cette étude, les craintes par rapport au fait de rencontrer l'autre personne se sont dissipées, et ce, avant même la tenue de la rencontre. Cependant, les participant-e-s se considéraient comme un *cas d'exception*. Ils-elles nommaient en effet avoir des craintes par rapport à l'idée qu'une autre personne victime puisse se faire revictimiser dans un tel processus. Bien que ces personnes aient été satisfaites du processus et qu'elles auraient vécu difficilement que soit décidé pour ils-elles que la justice réparatrice ne leur convenait pas, la question se pose de savoir pourquoi ces personnes perçoivent que les autres personnes victimes devraient plus amplement être *protégées*, voire même peut-être ne pas y avoir accès?

Finalement, l'idée d'avoir vécu les violences sexuelles dans un contexte « d'intimité » faisait en sorte que, pour ces personnes, aborder ces événements dans un contexte d'intimité également avait du *sens*, et ce pour diverses raisons. Premièrement, il s'agissait simplement d'une cohérence ressentie : conserver *l'intime avec l'intime*. Deuxièmement, l'une des principales raisons énoncées par les personnes victimes et auteures concernait les craintes par rapport aux réactions de leur entourage, auxquelles était juxtaposé pour certaines personnes victimes le sentiment de honte, de culpabilité, de responsabilité et de non-légitimité liés aux événements de violence sexuelle. La littérature touchant les violences sexuelles illustre que ces conséquences psychologiques sont très répandues chez les personnes victimes (Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, 2018). Les répondant-e-s ont formulé que ces sentiments, la peur de ne pas être cru-e-s et le désir de ne pas blesser la famille ou l'entourage ont fortement contribué au fait de vouloir conserver ces événements uniquement pour soi et pour quelques proches choisi-e-s. La littérature montre également que les nombreux mythes et préjugés associés aux violences sexuelles peuvent contribuer à engendrer des réactions inadéquates de la part de l'entourage, mais également de la part des acteurs-rices des milieux communautaires et institutionnels (Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, 2018 ; Gribaldo, 2020). Ces réactions influencent significativement les besoins d'être cru-es, soutenues et écoutées des personnes victimes. L'idée de porter une attention particulière aux constructions sociales autour des violences sexuelles et genrées, afin de ne pas reproduire ce type de réaction, même inconsciemment, est importante. D'ailleurs, l'attitude des médiatrices, perçues comme positives par les participant-e-s, l'existence du processus en soi et son déroulement, ainsi que la participation de l'autre personne à la démarche avaient contribué à répondre à ces besoins. Cela dit, en majorité, ces éléments n'étaient pas d'importance égale ; la démarche répondait finalement à ces besoins davantage que la rencontre avec la personne auteure elle-même. C'est surtout la participation de l'autre parti à la démarche qui a permis aux personnes victimes de se légitimer. Ainsi, cela indique qu'il y a moins de poids liés à la rencontre avec l'autre, pouvant ainsi diminuer les risques associés à la revictimisation. Les *modalités intimes* de la démarche

de médiation spécialisée leur permettaient de rencontrer leurs besoins sans devoir être socialement étiquetées comme « victimes » par leur entourage proche et éloigné et par les intervenant·e·s des différents milieux, ce qui aurait ou avait été vécu comme une forme de revictimisation. Dans un article de Dijk portant sur le processus d'étiquetage (*labeling theory*), il est souligné que l'étiquette de « victime » contribue au fait social de percevoir ces personnes comme « passives » et « impuissantes », au lieu de les considérer comme des « survivantes résilientes » (Dijk, 2020) [Traduction libre]. Les résultats de la présente étude illustrent qu'au contraire, la démarche de justice réparatrice permet la reconnaissance de l'agentivité des personnes et la mise en place d'un espace en cohérence avec cette capacité d'agir, en plus de permettre de ne pas subir la stigmatisation liée à cet étiquetage grâce aux modalités intimes de la démarche. La littérature a mainte fois démontré que la question de la « prise de parole individuelle », qu'elle soit légale ou publique, ramène la personne victime à « une condition de jugement et de vulnérabilité » ; parfois, il en résulte même qu'elles se « rendent invisibles », notamment auprès des institutions telles que celle du droit pénal (Gribaldo, 2020). Selon les participant·e·s, la discrétion et l'intimité que permet la démarche de médiation spécialisée sont dû au fait que ce processus soit indépendant – quoique compatible – du fait de dévoiler les violences sexuelles à l'entourage, mais également de dénoncer aux autorités policières, sur les réseaux sociaux, sur les listes de dénonciation officielle telle que *Dis son nom*, etc. Ceci étant dit, il est démontré que le dialogue devient, à même la démarche de justice réparatrice, une dénonciation en soi, ou ce qu'il conviendrait plutôt d'appeler un *dévoilement*, laissant la terminologie « dénonciation » au lexique de la légalité du droit. La démarche n'en est donc pas une de dénonciation telle que connue, mais ne constitue pas non plus une démarche de *silence* ; il s'agit plutôt d'un contrôle par les personnes victimes sur leur prise de parole, dont elles pourraient facilement être dépossédées via les modes de communication connus et dominants (Paradis-Deschenes, 2022). C'est donc une *approche du dévoilement*, via le dialogue, à l'autre, à la personne accompagnatrice et le cas échéant, aux proches choisi·e·s. Peut-on dévoiler à la personne auteure les actes qu'elle a posés ? Les résultats de cette recherche montrent que c'est possible. Alors que la crainte du confinement des violences sexuelles à la sphère intime est manifeste et que la prise de parole publique permet selon plusieurs auteur·e·s de lutter contre les rapports inégalitaires de pouvoir basés sur le genre, Butler propose plutôt une lecture non polarisée du silence versus la prise de parole, en accordant une forte importance au concept de vulnérabilité et d'agentivité – qu'elle conçoit comme intimement liés – ce qui est tout à fait pertinent dans les cas de violences sexuelles (Gribaldo, 2020 ; Paradis-Deschenes, 2022). Elle mentionne : « Notre pouvoir d'agir naît de notre vulnérabilité et des conditions de notre précarité, et c'est pourquoi, elles peuvent être la source de notre résistance et de notre mobilisation. » (voir Butler, 2016; 2014, cité dans Paradis-Deschenes, 2022, p. 61). Sa perspective féministe critique énonce que l'absence de prise de parole publique et légale peut constituer une action politique contre les violences basées sur le genre. Ce souci de ne pas se soustraire à la lutte collective et publique contre les violences sexuelles, notamment via le dévoilement public, était partagé par les participant·e·s mais n'est pas à leurs yeux incompatible avec la justice réparatrice.

CONCLUSION

Pour conclure, cette étude a permis d'explorer en profondeur l'expérience du service de dialogue en matière de violences sexuelles telle que vécue par les personnes qui ont eu recours à cette avenue. Ce rapport de recherche est incidemment une invitation à diminuer la polarisation entre « vulnérabilité » et « agentivité », « intimité » et « sphère publique », « prise de parole » et « silence » et finalement « politique » et « apolitique ». Il vise à proposer des pistes de réflexions théoriques et pratiques concernant les services de dialogue offerts en justice réparatrice. La démarche de justice réparatrice en matière de violences sexuelles est une démarche de *dialogue* – et donc, de prise de parole et de dévoilement par la reconnaissance de l'agentivité des personnes impliquées. Comme le démontrent les résultats de l'étude, il est important d'offrir cette avenue parmi l'éventail de services offerts aux personnes qui le souhaitent. Pour ce faire, il serait tout à fait pertinent de bonifier l'accès à l'information pour les personnes victimes, les auteur-e-s, les proches, et les intervenant-e-s des différents milieux afin de favoriser l'accessibilité des services et de diminuer la stigmatisation associée à ce genre de démarche pour les personnes qui y participent. L'accompagnement auprès des personnes, que ce soit par les médiatrices d'Équijustice, mais également tous les acteurs-rices rencontré-e-s par ces personnes, doit se faire dans la reconnaissance des enjeux liés aux violences sexuelles, et ce dans la forme et le fond, en assurant la sécurité des personnes impliquées. La réponse à la problématique d'envergure que sont les violences sexuelles se doit d'être plurielle et diversifiée et donc d'inclure une réponse en justice réparatrice pour le simple fait qu'elle est recherchée par certaines personnes. Cela dit, la réponse réparatrice se doit d'être offerte dans la reconnaissance de sa complexité et de la pluralité des personnes impliquées. Il est indispensable de continuer de s'y intéresser, de s'informer, et de poursuivre la production et la diffusion des connaissances liées aux pratiques et à l'expérience telle que vécue par les personnes impliquées.

RÉFÉRENCES

- Archibald, B. et Llewellyn, J. (2006). The challenges of institutionalizing comprehensive restorative justice: Theory and practice in Nova Scotia. *The Dalhousie Law Journal*, 29, 297-343.
<https://digitalcommons.schulichlaw.dal.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1904&context=dlj>
- Baril, K. et Laforest, J. (2018). Les agressions sexuelles. Dans J. Laforest, P. Maurice et L.M. Bouchard (dir.), *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut national de santé publique du Québec.
- Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G. et Parent, S. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Université du Québec à Montréal. https://chairesvsmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf
- Bourgon, N., & Coady, K. (2019). *La justice réparatrice dans les cas de violence sexuelle: une bibliographie annotée*. Division de la recherche et des statistiques, ministère de la Justice du Canada. https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2020/20-05/publications.gc.ca/collections/collection_2020/jus/J4-95-2019-fra.pdf
- Busch, R. (2002). Domestic violence and restorative justice initiatives: Who pays if we get it wrong? Dans H. Strang & J. Braithwaite (Dir.), *Restorative justice and family violence*. 23-248. Cambridge University Press.
- Cameron, A. (2006). Stopping the violence: Canadian feminist debates on restorative justice and intimate violence. *Theoretical Criminology*, 10(1), 49-66. <https://doi.org/10.1177/1362480606059982>
- Charbonneau, S., & Béliveau, D. (1999). Un exemple de justice réparatrice au Québec: La médiation et les organismes de justice alternative. *Criminologie*, 32(1), 57-77.
- Charbonneau, S. et Rossi, C. (2020). *La médiation relationnelle: rencontres de dialogue et justice réparatrice*. L'Harmattan.
- Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance*. Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violences conjugales, Gouvernement du Québec. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnementvictimes-AG-VC.pdf>
- Cossins, A. (2008). Restorative justice and child sex offences: theory and the practice. *British Journal of Criminology*, 48, 359-378. https://www.researchgate.net/profile/Annie-Cossins/publication/249284831_Restorative_Justice_and_Child_Sex_Offences/links/54e26f980cf2966637969bbe/Restorative-Justice-and-Child-Sex-Offences.pdf
- Cotter, R. et Rotenberg, C. (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. Statistique Canada, Gouvernement du Québec. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.htm>
- Daly, K. (2006). Restorative justice and sexual assault: an archival study of court and conference cases. *British Journal of Criminology*, 46, 334-356. https://academic.oup.com/bjc/article-abstract/46/2/334/355593?redirectedFrom=fulltext&casa_token=ZdlD7VK0WZwAAAAA:zwbvng4UQA8r_aHFcOEeH5YOhy18WjwaBScRXg8DCKSiXBRWTcni8Ny6aav4jA3a5tYSAzw-cenizG8
- Daly, K. et Stubbs, J. (2006). Feminist engagement with restorative justice. *Theoretical Criminology*, 10(1), 9-28. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.844.9322&rep=rep1&type=pdf>
- Dijk, J. V. (2020). Victim Labeling Theory; A Reappraisal. *An International Perspective on Contemporary Developments in Victimology*. 73-90. https://doi.org/10.1007/978-3-030-41622-5_6
- Edwards, A. et J. Haslett, J. (2003). Domestic Violence and Restorative Justice: Advancing the Dialogue. Article présenté à la Sixième conférence internationale sur la justice réparatrice. Centre for Restorative Justice. 1er au 4 juin. Vancouver (C.-B.) <http://www.voma.org/docs/DVandRJPaper2003.pdf>
- Edwards, K. M., Mauer, V. A., Huff, M., Farquhar-Leicester, A., Sutton, T. E., & Ullman, S. E. (2022). Disclosure of sexual assault among sexual and gender minorities: A systematic literature review. *Trauma, Violence, & Abuse*. 1-16. <https://doi.org/10.1177/15248380211073842>
- Équijustice. (2022). *À propos*. <https://equijustice.ca/fr/a-propos#:~:text=La%20mission%20du%20r%C3%A9seau%20%C3%89quijustice,droits%20et%20de%20leurs%20diff%C3%A9rences.>
- Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, E.-M., Chagnon, R., Cousineau, M.-M., Dubé, M., Lapierre, S., Sheehy, E.,

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), Regroupement québécois des CALACS (RQCALACS), Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) et Gagnon, C. (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale: expériences, obstacles et pistes de solution*. Montréal, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. http://sac.uqam.ca/upload/files/Rapport_femmes_violence_justice.pdf

- Gang, D., Loff, B., Naylor, B., et Kirkman, M. (2019). A call for evaluation of restorative justice programs. *Trauma, Violence, & Abuse, 22*(1), 186-190. <https://doi.org/10.1177/1524838019833003>
- Gavrielides, T. (2015). Is restorative justice appropriate for domestic violence cases? *Revista De Asistenta Sociala, 14*(4), 105-121. <https://www.proquest.com/openview/916d362d95f635945656da010f486c62/1?pq-origsite=gscholar&cbl=105838>
- Gribaldo, A. (2020). L'intimité, la fiabilité et les paroles des femmes : quand les violences conjugales rencontrent les institutions. *Archivio antropologico mediterraneo, 22* (1), 1-17 <https://doi.org/10.4000/aam.2883>
- Dickson-Gilmore, J. (2014). Whither restorativeness? Restorative justice and the challenge of intimate violence in aboriginal communities. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 56*(4), 417-446. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2014.S02>
- Hayden, A. (2012). Safety issues associated with using restorative justice for intimate partner violence. *Women's Studies Journal, 26*(2), 4-16. <https://www.proquest.com/docview/1321919614?pq-origsite=gscholar&fromopenview=true>
- Hudson, B. (2002). Restorative Justice and Gendered Violence: Diversion or Effective Justice? *The British Journal of Criminology, 42*(3), 616-634. <https://doi.org/10.1093/bjc/42.3.616>
- Institut national de santé publique du Québec. (2022, 12 mai). *Ampleur chez les adultes*. Gouvernement du Québec. [https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/statistiques/adultes#:~:text=Selon%20les%20donn%C3%A9es%20de%20l'Enqu%C3%AAt%20sociale%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20sur%20la,personnes%20non%20autochtones\(2\).](https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/statistiques/adultes#:~:text=Selon%20les%20donn%C3%A9es%20de%20l'Enqu%C3%AAt%20sociale%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20sur%20la,personnes%20non%20autochtones(2).)
- Le Breton, D. (2012). *L'interactionnisme symbolique*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.lebre.2012.03>
- Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S. & Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations, 22*(2), 1-26. <https://doi.org/10.7202/1031116ar>
- Mathieu, C., Bélanger, C. et Brisebois, H. (2006). Thérapie de groupe pour hommes violents envers leur conjointe : abandon thérapeutique chez ces hommes. *Santé mentale au Québec, 31*(1), 169-187. <https://doi.org/10.7202/013691ar>
- McGlynn, C., Westmarland, N., et Godden, N. (2012). 'I just wanted him to hear me': Sexual violence and the possibilities of restorative justice. *Journal of Law and Society, 39*(2), 213-240. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6478.2012.00579.x>
- Mercer, V., Sten Madsen, K., Keenan, M., et Zinsstag, E. (2015). *Doing restorative justice in cases of sexual violence: A practice guide*. Leuven Institute of Criminology, University of Leuven, KU Leuven. https://researchrepository.ucd.ie/bitstream/10197/7160/4/SV%20and%20RJ_practice%20guide_with%20cover_Sept2015.pdf
- Miller, S. L., et Iovanni, L. (2013). Using restorative justice for gendered violence: Success with a postconviction model. *Feminist Criminology, 8*(4), 247-268. <https://doi.org/10.1177/1557085113490781>
- Mohammad, T., & Azman, A. (2021). 'Do i want to face the offender?': Malaysian victims' motivation for participating in restorative justice. *Contemporary Justice Review, 24*(3), 290-311. <https://doi.org/10.1080/10282580.2021.1881892>
- Morse, J. M. (2000). Determining sample size. *Qualitative Health Research, 10*, 3-5. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/104973200129118183>
- Paillé, P. (2019). Analyse par théorisation ancrée. Dans : éd., *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique* (pp. 192-193). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.delor.2019.01.0192>
- Paradis-Deschênes, É. (2021). *Vulnérabilité, silence et agentivité: une conception butlerienne de la résistance politique* [Thèse de doctorat, Université d'Ottawa] Google Scholar. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/42420/1/Paradis-Deschenes_Eloi_2021_these.pdf
- Ptacek, J., & Frederick, L. (2009). Restorative justice and intimate partner violence. *Harrisburg, PA: VAWnet, a projection of the National Resource Center on Domestic Violence/Pennsylvania Coalition Against Domestic Violence*. http://vawnet.org/sites/default/files/materials/files/2016-09/AR_RestorativeJusticeIPV.pdf

- Randall, M., & Haskell, L. (2013). Trauma-informed approaches to law: Why restorative justice must understand trauma and psychological coping. *Dalhousie Law Journal*, 36(2) 501-533. <https://digitalcommons.schulichlaw.dal.ca/dlj>
- Regroupement québécois des CALACS. (2013). Les agressions à caractère sexuel c'est non. Ensemble réagissons : mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre du Rapport de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. <http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Publications/MemoireRQCALACS-Mars2015.pdf>
- Rotenberg, C. et Cotter, A. (2018). Police-reported sexual assaults in Canada before and after #MeToo, 2016 and 2017. *Juristat*. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X.
- Rubin, P. (2003). *Restorative justice in Nova Scotia: Women's experience and recommendations for positive policy development and implementation: Report and recommendations*. National Association of Women and the Law. https://www.nawl.ca/wp-content/uploads/attachments/Pub_Brief_NSRestorativeJustice03_en.pdf
- Secrétariat à la condition féminine. (2020, 18 décembre). *Rebâtir la confiance : dépôt du rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/rebatir-la-confiance-depot-du-rapport-du-comite-dexperts-sur-laccompagnement-des-victimes-dagressions-sexuelles-et-de-violence-conjugale>
- Service correctionnel Canada. (2021, 15 décembre). *Possibilités de justice réparatrice : Services de médiation entre la victime et le délinquant 2020-2021 : résultats correctionnels des rencontres en personne*. Gouvernement du Canada. <https://www.csc-scc.gc.ca/justice-reparatrice/003005-1005-fr.shtml>
- Statistique Canada. (2014). *Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>
- Strang, H., & Braithwaite, J. (Eds.). (2002). *Restorative justice and family violence*. Cambridge University Press.
- Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. (2018). *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Guide-AS-2018.pdf>
- Terzian, P. (2017). The Ni Una Menos Movement in 21st Century Argentina: Combating More than Femicide. *Dickinson College Honors Theses*. https://scholar.dickinson.edu/student_honors/288
- Van Camp, T. et Wemmers, J.-A. (2011). La justice réparatrice et les crimes graves. *Criminologie*, 44(2), 171-198. <https://doi.org/10.7202/1005796ar>
- Van Camp, T., et Wemmers, J.-A. (2013). Victim satisfaction with restorative justice: More than simply procedural justice. *International Review of Victimology*, 19(2), 117-143. <https://doi.org/10.1177%2F0269758012472764>
- Van Camp, T., et Wemmers, J.-A. (2016). Victims' reflections on the protective and proactive approaches to the offer of restorative justice: The importance of information. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58(3): 415-442. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2015.E03>
- Wager, N., et Wilson, C. (2017). Circles of support and accountability: Survivors as volunteers and the restorative potential. In E. Zinsstag & M. Keenan (Eds.), *Restorative responses to sexual violence: Legal, social and therapeutic dimensions* (pp. 265-282). Routledge, Taylor & Francis Group.
- Wemmers, J.-A., et Cyr, K. (2004). Victims' Perspectives on Restorative Justice: How Much Involvement Are Victims Looking For? *International Review of Victimology*, 11(2-3), 259- 274. <https://doi.org/10.1177/026975800401100204>
- Wemmers, J.-A. (2017). Judging Victims: Restorative choices for victims of sexual violence. *Victims of Crime Research Digest*, 10. 12-15. Ministère de la Justice du Canada. <https://canada.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/victim/rd10-rr10/rd10-rr10.pdf#page=12>

ANNEXE I

Dialogue entre personnes victimes et personnes auteures en matière de violences sexuelles et intimes

TRAME TÉLÉPHONIQUE POUR L'AIDE AU RECRUTEMENT

Titre du projet : Étude sur le service de dialogue entre personnes victimes et personnes auteures en matière de violence à caractère sexuel et physique

Dans l'éventualité où il ne serait pas possible de le faire lors des rencontres, d'un oubli ou du fait que la démarche aurait déjà pris fin, voici la trame téléphonique proposée aux médiateurs et médiatrices afin d'effectuer un appel visant à proposer aux participants potentiels de participer à cette étude.

Trame téléphonique

Bonjour Mme X ou M. X,

1-Présentation personnelle. Je vous contacte dans le cadre des démarches auxquelles vous prenez part/avez pris part récemment. Est-ce que cela vous dit quelque chose ?

Si non, donner des précisions.

2- Est-ce un bon moment pour discuter avec vous ? Mon appel devrait durer environ 5 minutes. Sinon, est-il possible de vous rappeler à un meilleur moment ?

Si non, remercier pour le temps, ou reporter l'appel.

3- Je vous contacte dans le cadre d'une étude menée en ce moment sur le service de dialogue entre personnes victimes et personnes auteures dans le but de connaître le point de vue des personnes qui y ont participé et continuer à développer la qualité du service. Cette recherche est effectuée par une agente de recherche externe, Madame Laurence Marceau. La participation à cette recherche consiste à une rencontre téléphonique ou vidéo d'environ 1h30 avec cette dernière au sujet de votre expérience et de votre sentiment sur le programme. Votre participation est strictement volontaire, confidentielle et anonyme. Votre accord ou votre refus à participer n'aura aucun impact sur la démarche entreprise avec Équijustice. De plus, il est important de savoir que vos réponses seront confidentielles et que je n'y aurai en aucun cas accès. Seriez-vous intéressé(e) à ce que l'agente de recherche communique avec vous pour vous donner plus d'informations ? À ce stade-ci, cela ne veut pas dire que vous acceptez dès maintenant de participer. Vous pourrez prendre votre décision suite à la discussion avec l'agente de recherche.

Si non, remercier, si oui, donner plus d'informations.

4- Si vous acceptez, je communiquerai vos coordonnées à l'agente de recherche afin qu'elle vous contacte dans les plus brefs délais. Elle pourra vous donner de plus amples informations et vous enverra un formulaire d'information et de consentement par courriel pour vous éclairer davantage sur la recherche. Dans le cas échéant, elle pourra fixer un rendez-vous avec vous selon les modalités qui vous conviennent.

5- De quelle manière souhaitez-vous qu'elle vous contacte ? À quel moment seriez-vous intéressé(e) à ce que l'agente de recherche entre en contact avec vous ?

Prendre les informations (courriel et téléphone, heures de disponibilités).

6- Remerciements

N'hésitez pas à donner les informations suivantes si la personne a des questions ou des commentaires à formuler :

Catherine Voyer

Coordonnatrice des services de justice réparatrice pour les délits à caractère sexuel

581-990-7769

cvoyer@equijustice.ca

ANNEXE II

Dialogue entre personnes victimes et personnes auteures en matière de violences sexuelles

AIDE-MÉMOIRE - RECRUTEMENT

Équijustice a mandaté une agente de recherche indépendante (Laurence Marceau) afin de **connaître le point de vue des personnes ayant participé au service de dialogue entre personnes victimes et personnes auteures en matière de violence à caractère sexuel.**

Équijustice, Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne comptant 23 membres à travers tout le Québec, a pour mission de développer une justice équitable et accessible à toutes et tous, en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences. Depuis près de trente ans, le regroupement soutient l'intervention auprès des personnes contrevenantes et des personnes victimes. Ces dernières années, une demande grandissante autant de la part des personnes victimes que des personnes auteures les a amenés à offrir un service, encore au stade de développement, de « dialogue entre victimes et agresseurs en matière de violence sexuelle et physique ». En effet, ces deux dernières années, plus de 70 personnes ont contacté le réseau Équijustice concernant ce type de service. Ils souhaitent ainsi à ce jour adapter ou développer des mesures efficaces pour soutenir et accompagner les personnes victimes de violences sexuelles.

Plus spécifiquement, les Équijustice mettent en place des espaces d'échanges entre les personnes victimes de violences sexuelles et les personnes auteures, qu'elles soient liées ou non par le même évènement et que la situation ait été judiciairisée ou non. Ils offrent à ces personnes l'opportunité de participer à une démarche de dialogue dans laquelle ils auront la possibilité d'échanger sur leur réalité respective, sur les torts vécus, et dans laquelle ils pourront convenir, s'ils le souhaitent, de moyens de réparation. Afin d'assurer la sécurité des personnes impliquées, celles-ci sont accompagnées tout au long du processus par les médiateurs et médiatrices accrédités par le Réseau lors des rencontres préparatoires, lors des échanges et lors des rencontres de suivi. Les Équijustice s'assurent ainsi que ces processus sont sécuritaires, qu'ils sont respectueux de la dignité et de l'intégrité des personnes et qu'ils visent des objectifs constructifs.

Cette étude a pour objectif la compréhension de **l'expérience de ce service telle que vécue par les participants afin d'évaluer et possiblement améliorer le service**, tant au niveau de sa coordination, de la production de normes de pratiques et de supervision ainsi que du déploiement de l'offre de service à travers le Québec.

L'équipe de recherche a donc besoin de votre collaboration afin de **d'inviter les bénéficiaires à participer à ce projet de recherche.** Leur participation à ce projet de

recherche est **entièrement volontaire** et consiste à une rencontre téléphonique ou par vidéo via la plateforme zoom avec l'agente de recherche responsable de l'étude. La durée approximative de la rencontre est d'environ 1h00 et sera enregistrée sur un magnétophone si autorisation. Vous pouvez vous référer au *Formulaire d'information et de consentement* pour avoir de plus amples informations sur les modalités concernant la participation à la recherche.

À préciser aux participants potentiels :

- La participation à ce projet de recherche est totalement libre et volontaire.
- La participation consiste en une entrevue confidentielle avec l'agente de recherche d'une durée d'environ 1h00.
- La participation sera parfaitement confidentielle et anonyme. La décision de participer ou de ne pas participer au projet de recherche n'aura aucun impact sur la démarche.

**AUTORISATION VERBALE DE PRISE DE CONTACT ET DE TRANSMISSION
DES COORDONNÉES**

Je, _____ médiateur-trice ou intervenant(e) pour Équijustice _____ (nom de l'organisme), déclare, en date du _____ avoir reçu l'autorisation verbale de Monsieur / Madame _____ à transmettre ses coordonnées à l'équipe de recherche pour que celle-ci le/la contacte au sujet du projet de recherche.

En date de la signature du présent formulaire, la personne a entrepris ou prévoit entreprendre des démarches pour participer à une démarche de dialogue entre personnes victimes et personnes auteures offerte par Équijustice :

Oui

Non

Coordonnées de la personne :

-Nom(s), prénom(s) et numéro de téléphone :

-Meilleur moment pour rejoindre la personne :

Vous avez des questions?

À n'importe quel moment, si vous avez des questions, des commentaires, des difficultés ou autres, n'hésitez pas à rejoindre l'agente de recherche.

Laurence Marceau

Tél. : (418) 922-3081

lmarceau@equijustice.ca

Si vous avez des commentaires à formuler sur le travail de l'agente responsable des entrevues, vous pouvez également rejoindre directement la direction :

Marie-Eve Lamoureux

Directrice des services de justice pénale pour mineurs & de médiation citoyenne
Équijustice

T. 514-522-2554 p.6

melamoureux@equijustice.ca

ANNEXE III

Dialogue entre personnes victimes et personnes auteures en matière de violences
sexuelles

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

PRÉAMBULE

Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche, lequel vise à recueillir le point de vue des personnes ayant participé au service de dialogue entre personnes victimes et personnes auteures en matière de violence à caractère sexuel. Les lignes qui suivent vous renseignent sur les modalités de votre participation à la recherche. Avant d'accepter de participer, il est important de prendre le temps de lire et de bien comprendre les renseignements ci-dessous.

IDENTIFICATION

Cette étude est menée par une professionnelle de recherche indépendante (Laurence Marceau) en charge du volet de recherche.

SOURCE DE FINANCEMENT

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), Gouvernement du Québec, Ministère de la justice.

NATURE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Équijustice, Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne comptant 23 membres à travers tout le Québec, a pour mission de développer une justice équitable et accessible à toutes et tous, en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences. Depuis près de trente ans, le regroupement soutient l'intervention auprès des personnes contrevenantes et des personnes victimes. Ces dernières années, une demande grandissante autant de la part des personnes victimes que des personnes auteures les a amenés à offrir un service, encore au stade de développement, de « dialogue entre victimes et agresseurs en matière de violence sexuelle et physique ». En effet, ces deux dernières années, plus de 70 personnes ont contacté le réseau Équijustice concernant ce type de service. Ils souhaitent ainsi à ce jour adapter ou développer des mesures efficaces pour soutenir et accompagner les personnes victimes de violences sexuelles.

Plus spécifiquement, les Equijustice mettent en place des espaces d'échanges entre les personnes victimes d'agressions sexuelles et les personnes agresseurs, qu'ils soient liés ou non par le même évènement et que la situation ait été judiciairisée ou non. Ils offrent à ces personnes l'opportunité de participer à une démarche de dialogue dans laquelle ils

auront la possibilité d'échanger sur leur réalité respective, sur les torts vécus, et dans laquelle ils pourront convenir, s'ils le souhaitent, de moyens de réparation. Afin d'assurer la sécurité des personnes impliquées, celles-ci sont accompagnées tout au long du processus par les médiateurs et médiatrices accrédité.e.s par le Réseau lors des rencontres préparatoires, lors des échanges et lors des rencontres de suivi. Les Équijustice s'assurent ainsi que ces processus sont sécuritaires, qu'ils sont respectueux de la dignité et de l'intégrité des personnes et qu'ils visent des objectifs constructifs.

Cette étude a donc pour objectif la compréhension de l'expérience de ce service telle que vécue par les participant.e.s afin d'évaluer et de potentiellement améliorer le service, tant au niveau de sa coordination, de la production de normes de pratiques et de supervision ainsi que du déploiement de l'offre de service à travers le Québec.

TÂCHES DU PARTICIPANT

Votre participation à ce projet de recherche consiste à une rencontre téléphonique ou par vidéo via la plateforme zoom ou autre logiciel de visioconférence avec l'agente de recherche responsable de l'étude. La rencontre consiste en un entretien semi-dirigé portant sur des thèmes prédéfinis. La durée approximative de la rencontre est d'environ 1h00 et sera enregistrée sur un magnétophone si vous en donnez l'autorisation. Autrement, seules des notes manuscrites seront prises.

AVANTAGES ET RISQUES POTENTIELS LIÉS À VOTRE PARTICIPATION

Votre participation à cette étude ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est que le fait de donner de votre temps. Par ailleurs, elle ne devrait pas non plus comporter d'avantages directs, si ce n'est le fait de contribuer à la bonification des connaissances scientifiques.

PARTICIPATION VOLONTAIRE ET DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet de recherche est entièrement volontaire. Vous êtes libre de mettre fin à votre participation à tout moment, sans avoir à motiver votre décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. De plus, vous êtes libre de ne pas répondre à certaines questions durant l'entretien si vous le souhaitez.

CONFIDENTIALITÉ ET GESTION DES DONNÉES

Tous les renseignements qui seront recueillis demeureront strictement confidentiels. Vos informations personnelles (noms et coordonnées) ainsi que vos réponses seront uniquement accessibles à l'agente de recherche responsable. Cette personne pourra, en vous attribuant un pseudonyme dont le code sera détenu exclusivement par elle, relier vos informations personnelles à vos réponses recueillies dans le cadre de l'entretien. La

conservation de l'ensemble de ces données se fera dans un lieu sûr : les données personnelles (noms et coordonnées) et les données recueillies seront conservées sous format numérique dans des fichiers codés séparés les uns des autres, lesquels se retrouveront sur un serveur informatique protégé par un mot de passe. En dehors de l'agente de recherche responsable (dont le nom apparaît au début de ce formulaire), aucune personne, aucun professionnel et aucune administration, incluant la direction générale du réseau, ne pourront relier vos réponses à votre identité. La recherche prendra fin en mars 2021 et toutes vos informations personnelles seront détruites après l'analyse des résultats. Au terme de cette recherche, aucune information permettant de vous identifier directement ne sera publiée : les données recueillies seront analysées puis les résultats seront présentés de manière générale. Ainsi, vos réponses personnelles ne seront jamais communiquées. Les résultats généraux seront utilisés aux strictes fins de l'amélioration du service, par la direction générale du réseau Équijustice.

UTILISATION SECONDAIRE DES DONNÉES DÉJÀ RECUEILLIES

Au terme de la présente recherche, il se peut que les résultats obtenus donnent lieu à d'autres études. Dans cette éventualité, les données anonymes recueillies à la fin du projet pourraient être réutilisées pour des études futures portant sur le même thème, dans le respect des règles de confidentialité en vigueur.

CONSETEMENT DU PARTICIPANT

Par la présente :

- A) Je reconnais avoir lu les modalités de ma participation à cette étude
- B) Je comprends les objectifs de cette étude et ce que ma participation implique
- C) Je confirme avoir disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer
- D) Je comprends que ma participation à cette étude est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps sans pénalité d'aucune forme ni justification à donner
- E) Je consens volontairement à participer à un entretien avec l'agente de recherche et à ce que les données recueillies soient traitées comme indiqué ci-dessus

Signature du participant _____ Date _____

Nom(s) et prénom(s) en lettres moulées

OPTIONS POUR RETOURNER CE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

1. Par courriel, en numérisant le document complété et signé et en l'envoyant à l'adresse suivante : Imarceau@equijustice.ca
2. En répondant au courriel contenant le formulaire de consentement en inscrivant le message suivant :

Je, _____(prénom, nom), reconnais avoir pris connaissance du formulaire d'information et de consentement et je consens à participer à la recherche en date du _____.

Signature (prénom, nom)

Pour toute question ou commentaire relatifs à cette étude, vous pouvez communiquer avec Catherine Voyer, Coordinatrice des services de justice réparatrice pour les délits à caractère sexuel à Équijustice, par téléphone au 581-990-7769 ou à l'adresse cvoyer@equijustice.ca

Le réseau Équijustice vous remercie de votre précieuse collaboration.